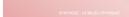
CHAPITRE 4: ENVIRONNEMENT



1. Synthèse



- ✓ Une altitude comprise entre 40 et 130 m et une topographie fortement marquée par la pré-✓ Une composition des sols en présence qui favorise les cultures sur une majorité du terri-
- toire.
- Le territoire se localise au sein d'un climat océanique de transition.

2. La topographie

Figure 45 : La topographie



Le relief est compris entre 40 et 130 mêtres. Le point le plus haut se situe au sud de Solesmes et le point le plus bas dans le fond de vallée sur Sommaing. Les vallées constituent des entailles au sein de ce navauce a



3. La géologie



La partie sud du territoire présente une géologie relativement simple. Le long de la vallée de la Selle, les marmes crayeuses dominent et on constate une superposition de couches de limons sur des couches de sables ou de mames. Le reste du territoire est constitué par des marnes imperméables sur lesquelles reposent des alluvions.

quenes reposers des ailmons. Ces caractéristiques du soi et du sous soi permettent à une flore variée de se développer. De plus, elles permettent une diversité des modes d'utilisation et d'exploitation des sols.



Sur la partie Nord du territoire, les II-
mons recouvrent une grande partie des hauteurs. Les craies sont présentes sur les coteaux des vallées. Les alluvions modernes, quant à eux, se découvrent sur le lit majeur de l'Ecaillon. Ici aussi, le fond de vallée est composé de marnes et de crailes.



4 La climat

L'ensemble de la région est sous l'influence d'un climat « océanique de transition ». Les amplitudes thermiques sont faibles, les pricipitations ne sont négligeables en aucune saison. La spécificité du climat de la région au sein de climats océaniques est liée à sa septentrionalité : ensolellement réduit, hivers asses froids ; et à son relatif éloignement des côtes, les étés sont olus chauds.

Les données des stations météorologiques proches à savoir Cambral, Doual et Lille Lesquin mettent en évidence les points suivants:

Précipitations :

La pluviométrie moyenne annuelle calculée entre 1971 et 2000 est de 717 mm/an. Elle se répartit régulièrement sur l'année, variant de 45 mm en février à 70 mm en juin et novembre.

Brouillard :

Les journées de brouillard sont nombreuses d'octobre à janvier surtout dans les secteurs proches de l'eau (69 jours de brouillard à Cambrai contre 34 à dunkerque ou Lille).

Températures :

La température moyenne annuelle est d'environ 10°C. La plus forte étant de 17,3°C en juillet et août, la plus faible de 2,6°C en janvier. Les hivers sont froids et secs ; les jours de gelée, 60 jours en moyenne par an à Cambral, sont fréquents au mois de janvier. Les étés sont plus chauds que sur la frança littorale (3 jours de forte challeur).

Vents:

Les mois les plus ventés sont en hiver, de novembre à février. Les vents dominants sont de, secteur Quest/Sud-ouest. Le nombre de jours où la vitesse maximale du vent est supérieure à 16 m/s est de 48 par an.



II. Des espaces d'une grande valeur écologique

1. Ce que nous dit le SCOT du Cambrésis

Le PADD du SCoT du Pays du Cambrésis met l'accent sur la préservation de l'avenir et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

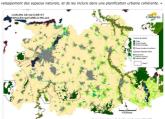
Cet objectif général nécessite 5 actions :

- Protéger et étendre les espaces naturels.
- Protéger le patrimoine bâti, les paysages et mettre en valeur les entrées de villes.
 - Maîtriser l'énergie et développer les sources renouvelables.
 - Préserver la ressource en eau.
- Prévenir les risques, les nuisances et les pollutions.

 En effet, le Cambrésis, territoire de plateaux agricoles et de paysages ouverts possède une réelle richesse environnementale et patrimoniale qu'il convient de préserver et de valoriser au mieux.

La préservation de l'avenir passe également par une gestion des ressources naturelles plus efficiente tant en ce qui concerne l'eau, l'énergie ou encore la gestion des déchets.

Il est pour cela nécessaire de poursuivre les démarches de protection, de valorisation et de dé-



Casur de nature et espaces naturels relais (source : SCOT Cambrésis)



2. Synthèse

SYNTHESE: ENVIRONNEMENT NATUREL

- Les vallées de la Selle et de l'Ecaillon constituent des liaisons écologiques privilégiées.
- √ 8.22 % du territoire est concerné par un zonage de type ZNIEFF 1.
- 4.58 % du territoire est concerné par un zonage de type ZNIEFF 2.
- ✓ L'intercommunalité doit concernée par une superficie de 560.9 hectares de zones humides soit «180% du tratoire».
 ✓ La trame verte et bleue du Cambrésis identifie des éléments écologiques et l'état des fonc-
- tionnalités écologiques. Ces différents espaces sont le support d'une faune et une flore tionnalités écologiques. Ces différents espaces sont le support d'une faune et une flore de pombreux cresures de patierne et espaces patiernes erbies sont présents au sein des fonds de de pombreux cresures de patierne et espaces patiernes erbies sont présents au sein des fonds de de la combreux cres de patierne et espaces patiernes erbies sont présents au sein des fonds de de la combreux cres de patierne de la combre de la comb
- vallées

 Au regard du diagnostic établit et des prescriptions du SCoT du Cambrésis, les enjeux sui-

Au regard du diagnostic établit et des préscriptions du SCO1 du Cambresis, les enjeux suivants se dégagent :

- Veiller à la préservation du patrimoine naturel et plus particulièrement les vallées et le maillage bocage.
 Compte tenu du caractère fortement urbanisé des vallées, intégrer la nature en ville et favoriser la continuité des cours d'eau.
- Veiller aux transitions avec les espaces urbains.
 Assurer la valorisation des Zones à Dominante Humide.



3. Un territoire marqué par l'hydrographie

Avant propos

Bien que le territoire possède une faible superficie des espaces natureis (SCOT Pays Cambrésis), la présence des deux vallées implique une réfexion environnementale importante.

niées



En effet, bien que dominé par les espaces agricoles, le territoire est situé entre deux complexes écologiques. D'une part, le forêt de Mormal et bocope associe et d'autre par la Vallée de la Scarpe et de l'Escaut. De plus, les vallées de la commandant par la Vallée de la Scarpe et de l'Escaut. De plus, les vallées de la marquent fortement ou espaces cultivide à faible perméabilité écologique et constibuent des llaisons écologiques privilétibuent des llaisons écologiques privilé-

Les vallées :

L'Ecaillon prend sa source à l'est de Locquignol, à l'altitude de 166 mètres, dans la forêt domaniale de Mormal. Elle adonte une direction Sud-Est vers Nord-Ouest.

Elle se jette dans l'Escaut en avai de Thiant, sur la commune de Prouvy, à l'altitude 28 mètres, après un parcours de 32 kilomètres. Sa pente moyenne est de 4,1 %.



Autres cours d'eau traversant le territoire, la Seile à une longueur de 46 km. Elle prend sa source à Molain (Aisne), dans la forêt domaniale d'Andigny à l'altitude de 120 mètres, passe à Saint-Souplet, Saint-Benin, au Cateau-Cambrésis, à Soilesmes et à Douchy-les-Mines et se jette dans l'Escart à Dennia. À l'altitude de 20 mètres.

De par le dénivelé mais également la nature géologique du sol en présence, les vallées jouent un rôle de corridors fluvistiles. En effet, leurs caractéristiques sont propices au développement de la faune et de la flore cau len font des essaces remanquables.



Le maillage bocager ;

Les structures bocagères sont particulièrement présentes dans les fonds de valiées et les coteaux. Associés aux déniveillations oes composantes du paysage forment des espaces intimes participant à la valorisation du cadre de vie. La trame bocagère génère un rythme dans le paysage sur les espaces cultivés.

La structure bocagère est également bien présente au contact des principales infrastructures.





Les différents types de protections existantes

Il existe différents types de zonages des espaces naturels : des zonages réglementaires ou de opsation, visant à protéger les espaces et leurs habitats, et des zonages « de connaissance » où des inventaires spécifiques sont réalisés, apportant des informations précieuses sur la valeur potrimoniale de cos espaces.

Il convient donc en préambule de rappeler les différents types de zonages existants :

- Protection par la maîtrise foncière :

 Forêts soumises au régime forestier ;
 - Espaces Naturels Sensibles (ENS) des départements.
- Protections réglementaires :

 Réserves Naturelles Nationales (RNN) ;
 - Réserves Naturelles Régionales (RNR);
 Réserves Naturelles Régionales (RNR);
 - Réserves Naturelles Régionales (RNR)
 Forêts de protection :
 - Forêts de protection ;
 Réserves biologiques Domaniales (RBD) ;
 - Arrêtés de Protection de Biotope (APB);
 Espaces remarquables au titre de la loi littoral.
- · Gestions contractuelles et engagements internationaux :
 - Parc Naturel Régional (PNR)
 - Les habitats naturels communautaires de la directive européenne modifiée n° 92/43/CE dite directive « Habitats » et les sites désignés ou en cours de désignation à la Comptision Fundérone au titre de cette directive de la directive n°49/40/CF dite directive.
 - Oiseaux », sur lesquels s'applique une réglementation particulière. Ce sont :
 Pour la directive « Habitats » : Les sites d'Importance Communautaire (SIC) qui
 - deviennent des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) dans leur définitive ;

 ✓ Pour la directive « Oiseaux » : les Zones de Protection Spéciales (ZPS).
 - Ensemble ils forment le réseau NATURA 2000.
 Trame verte et bleue (TVB).
- Inventaires patrimoniaux :
 - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et
 - II;

 Zones Importantes pour la Conservation des Diseaux (ZICO);

 Les zones humides.
- Le territoire du Pays Solesmois est concerné par des zonages de types :
- Le territoire du Pays Soiesmois est concerne par des zonages de typ
 Inventaires patrimoniaux (ZNIEFF 1 et 2, zones humides),
- Gestions contractuelles et engagements internationaux (TVB)
- A noter qu'aucun site Natura 2000 n'est présent sur le territoire. Le plus proche se situe sur la commune de Locquignol à plus de 7 km et en lien avec la forêt de Mormal. Il s'acit d'un SIC.



4. Les ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Flonistique (ZNIEFF) sont des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. La localisation précise de ces zones sur l'intercommunalité offre différentes perspectives d'amélioration de la connaissance du patrimoire naturel et de sa protection. Elle permet ainsi, une meilleure prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire.

Le territoire comprend au total 3 ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2.

	Nom	Code Descriptif		Superficie totale (hectare)
ZNIEFF type 1	Vallée de l'Ecallon entre Beaudignies et Thiant	310014031	Concerne les abords de l'écalion et de ses affiserts. Cette nivière s'écoule de titueur une centiture de praisies et de ver- gers. La vallée se némicle progressivement vers l'avai en touversant les plaines du volenciennes. On notrouve alors un ensemble de talus atteignant près de 17% du support de la faune et de la filor espécifique d ocs milleur.	2 032.4
	Bois de Vendegles- aurbois, bais-le-Ouc et bocage relictuel entre Neuville-en- Avesnals et Bousies		Ensemble de bois et bissquest reiés par un réseau de prairies bougheus ponchieus de nombrausem aure et de vieux saules. Les haises sont d'une d'arcuture diversifiées entre les télands de saules et caux de chammes qui amenorant le boughe de la Thé- nache. De plus, octie zone forme une zone d'habitat pour une fiere compremant cliens taisen d'hamitet régional dans au moiris. 7 espèces de la liste régionale. C'est également le lieu de rédifi- cation du respace mar dans la régione.	2 947.8
	Hautes valiée de la Salie en amont de Solesmes	310013701	Site allowal Indiane droot mas constituent un encombe écon- gique militaria constituent que seulement entillate les collères conjuestes de Cambridas. Les praires et les nasionals broids ejen. La pression antimopique et tris élément, avec de porte. La pression antimopique et tris élément, avec de combrausse muites importantes traversent le sits, et sursis la dégrado. Regié deux prospections, en 200 et 2005, rével- ment. 3 copiosa élémentariates de ZIEITF ent pu dier referedos, total en de l'antimopique de la companya de la con- traction de l'antimopique de l'antimopique de l'antimopique de la con- traction de l'antimopique de l'antimopique de l'antimopique de la con- traction de l'antimopique de l	1047.7
ZNIEFF type 2	Complexe écolo- gique de la ferêt de Mormal et des zones bocagères associées	310013702	La ZNIETF correspond au mosaf forestre de la foré de Memoria et aux mans locagiens attenuents, caractifentiques de l'asscrance. Cetta ZNIETF présentant des milieux forestiers associés à des prairies bocagières est composée par une mosaique d'habitats. A cating grande descentait de milieux forestiers associés à des prairies bocagières est composée par une mosaique d'habitats. A cating grande descentait de milieux et associés aux sello diversità et autoria de mosaique de production de la consideration de la consideratio	30 616

Tableau 20: Liste des ZNEFF de types 1 et 2 présentes sur le territoire (source : DREAL NPOC)

La répartition sur le territoire s'effectue de la manière suivante :

- 8.22 % du territoire est concernés par un zonage de type ZNIEFF 1.
- 4.58 % du territoire est concernés par un zonage de type ZNIEFF 2.



Floure 47: Localisation des ZNETT aur l'intercommunaité





5. Les zones humides

Les zones humides se définissent, d'après la Loi sur l'eau du 3 Janvier 1992/ Article. L.211-1 du code de l'environnement, comme des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou suamière, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand alle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. Cas millieux on tragement été modifies, parturbles vioire créés par l'homme.

Les zones humides ont trois fonctions principales :

- Fonctions hydrologiques : régulation naturelle des inondations, soutien des cours d'eau en période d'étlage, diminution de l'érosion.
 - Fonctions épuratrices: a mélioration de la qualité de l'eau, retenu des matières en suspension, réduction de la concentration des nutriments et des toxiques.
 Fonctions écoloriques : maintière d'inne biodisersité importante préduction des émissions

de CO₂ et de CO.

De plus, les zones humides participent au développement économique et socioculturel. Néanmoins deouis le début du XVème siècle. 57% de la surface de zones humides a disparu. Cette

- dégradation est liée à 3 facteurs :

 L'intensification des pratiques agricoles.
 - Des aménagements hydrauliques inadaptés.
 La pression de l'inhanisation et des infrastructures de transport.

D'après le SDAGE Artois-Picardie, l'intercommunalité est concerné par une superficie de 560.9 hectares de zones humides soit 4.80% du territoire.

La majorité des communes du Pays Solesmois se sont construites en rapport étroit avec l'eau. Par conséquent, la pression anthropique est très élevée, avec notamment de nombreuses infrastructures traversant les sites et une urbanisation s'étant développée en fond de vallée. Dans ce contexte ou l'urbain se traver au sein d'espaces ayant un intérêt écologique, les espaces verts et olus dévéraigement la nature on villé doit faire l'oblet d'une attention particulière.

Les pressions lifées à l'agriculture intensive sont fortes. De plus, il est à noter que les prairies subissent également une intensification avec une augmentation des intrants et de la charge sur les pâturages. Des remembrements ont par ailleurs dégradé le maillage bocager. On recense foalement certains orbasties aux continuités écoloniques (écluses, etc.).







6. La trame verte et bleue

En 2009, le Syndicat mixte du Pays du Cambrésis a souhaité enclencher une dynamique colletive des acteurs autour de la mise en œuvre concrète d'une Trame Verte et Bleue à l'échelle du territoire. La mise en place du projet de Schéma Trame Verte et Bleue du Cambrésis répond à une volonté locale, réglonale de nationale.

La Trame Verte et Bisua a pour but de permettre la restauration, la préservation et la gestion des espaces naturels remarquables et d'essurer la finctionnaité du réseau évologique en de transport de la company de de l'intégre la Trame Vett et Bleue à l'ensemblé de sin infrastructures de manière à poursuite dévelopement du territoire mais en l'encadrant plus fortement afin d'éviter de perdie ses statuts orindiques en terme de passesse, de cadré de vie et d'hammonie viellecompoon.

La Trame verte et bleue du Pays du Cambrésis contribuera à :

- Préserver et valoriser les ressources naturelles : favoriser la biodiversité, réserver les espèces et les habitats remarquables, protéger et amélioner la ressource en eau.
- Promouvoir le développement local : maintenir l'agriculture, assurer le développement de l'économie, du tourisme et des loisirs liés à la nature...
- Aménager le territoire : concilier développement urbain et préservation de l'environnement, assurer une continuité écologique entre les espaces naturels, requalifier écologiquement les friches et les espaces dégradés

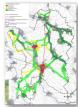
La trame verte et bleue du pays du Cambrésis, identifie l'état des fonctionnalités écologiques : . Trame bleue d'asser faible fonctionnalité sur la

- Selle aval, réseau de haies et taux de boisements faibles, urbanisation plus dense. Trame verte ne suivant pas directement le lit majeur.

 Selle amont beaucoup plus fonctionnelle, plus bocagère.
 Vallée de l'Ecaillon et affluents permettent une
- Vallée de l'Ecaillon et affluents permettent une bonne fonctionnalité écologique grâce à un réseau de haies, de prairies, de milieux humides assez important et à une densité urbaine et partière plus faible.
- Une rupture majeure : la RD958
 Des liaisons transversales appuyées par les anciennes voies ferrées et des éléments prairiairs et arbonés relitriuels

Les élus ont décidé d'infégrer dans le SCoT les dispositions du softeme trame verte et bleue. Par conséquent, il apparait important que le PLUI promise épalement en compte les éléments constituent propose intégre la notion de cordinuités école le compose intégre la notion de cordinuités école jques. Comme dit pricédemment, les valilées jouent un rôle capital à plusieurs titres : concentration des espaces naturels, sepaces reluges mais

tration des espaces naturels, espaces refuges mais aussi axes de déplacements pour la biodiversité. C'est pourquoi une attention particulière devra être portée sur ces espaces.



Corridor et fonctionnelibé (source : diagnos-

Les cœurs de nature identifiés au SCoT :





Les « Cours de nature » cont des espaces de biodiversité présentant des habitats, biotopes et especes animais et végétales coreptionnels du point de uve des carectristiques écologies ou de la diversité biologique. Les espaces nelles correspondent à des espaces présentant des conditions écologiques relativement férenselles à la fequine et à la finer. Ils pouret le rêle de relatis pour le déplacement de la faume, moins riches et souvent moins étendus que les cœurs de nature.

Comme il est possible de constater, ces éléments supports de biodiversité sont fortement présents sur l'intercommunalité et correspondent principalement aux fonds de vallées.



7. Une faune et une flore variée : résultat d'une diversité de milieux

Les informations suivantes proviennent du diagnostic écologique réalisé dans le cadre de l'étude intercommunale sur le cadre de vie en 2012.

Cette étude a été réalisée sur 5 circuits de promenades. Bien que n'étant pas exhaustive, cette étude nermet d'évaluer la qualité écologique des différents habitats présents le long des circuits, de décrire les principaux milieux, enjeux floristiques et faunistiques et d'identifier des cœurs de natures à valoriser.

Au cours de prospections réalisées entre Mai 2012 et Apút 2012 :

- 238 espèces de flore ont été observées (dont 1 espèce ambénée et 6 espèces invasives avérées ou notentielles. Au vue de la durée de prospection, on observe une assez bonne richesse écologique.
- 54 espèces observées (dont 37 espèces protégées, 16 espèces patrimoniales et 2 espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive Oiseaux.











De plus, un travail de mise en évidence de pôles de bindiversité appuie le fait que les vallées constituent un support écologique. En effet 8 pôles de biodiversité on été mis en avant au cours de cette étude :

- 1 Bocage remarquable proche de Sommaing.
- 2 Bocage boisé et prairial au sud-ouest de Saint-Martin.
- 3 Ensemble bocager et de nombreux saules têtards entre Saint-Georges et Ecaillon.
- 4 Les larris au Nord de Capelle.
- 5. Corridor hoisé avec plantation d'inténêt et ancienne voie ferrée à Haussy.
- 6 Complexe agricole : cultures, prairies, cours d'eau, anciennes voie ferrée proche de Saint-Python,
- 7 Bocage et boisement humides en contexte périurbain au sud de Solesmes.





1. Ce que nous dit le SCOT du Cambrésis

Suite à l'identification au sein du PADD de la nécessité de **protéger la ressource en eau**, le Document d'Orientations Générales du SCoT du Pays du Cambrésis indique que :

« La vulnérabilité sur le terrotiore de la napop printidique détermine un origeu immédiat pour la préservation de la quantité el "malification de la qualité de la resouver en eau. Les ol crayeurs très permissités, le nombre révier de puisages, le faux de raccordement et la qualité des réseaux, un la pression antiropaise (agriculture, londatrie, particulture et collectivités) ainsi que le champe ment climatique obligent à reconsidérer la ressource en eau comme un bien menacé en Cambrévisis. »

Ainsi, le SCoT spécifie que les documents d'urbanisme doivent :

- Intégrer des mesures de protection des aires d'alimentation des captages en eau potable identifiées comme prioritaires par le SDAGE.
- Nethindes Comming profinatives pair is discover.

 Veillier à protégier par la maîtrise de l'usage des sols, les parcelles les plus sensibles des aires d'allimentation de captage prioritaire afin de favoriser des usages du sol protégeant durablement la ressource (boisement, enherbement, dievage extendit, agriculture biolò-



 Intégrer, pour les communes concernées, les périmètres de protection des captages à l'aide d'un zonage permettant d'une part leur protection sur le long terme et d'autre part de mettre en œuvre, au sein de ces périmètres, les prescriptions des déclarations d'utilité publique.

Les ouvertures de nouvelles zones à l'urbanisation sont à éviter dans les périmètres de protection rapprochés des captages d'eau qu'ils soient publics, protégés ou non au titre d'un arrêté préfertont, ou privés à condition que ces derniers relèvent d'un intérêt économique maiseur pour le territoire.

D'autre part, un projet d'aménagement notamment routier se situant dans les périmètres de protection éloignés ne doit pas mettre en péril l'approvisionnement en œu et justifier de l'écartement de tout risque de pollution de la ressource qui pourrait remettre en cause sa maiblé.

Afin de garantir une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau, il est mentionné que la définition du développement doit se faire au regand de la disponibilité de la ressource on eau.

Enfin, pour une meilleure gestion de l'eau pluviale et des rejets, il est indiqué que les documents d'urbanisme doivent :

- Prévenir l'imperméabilisation et favoriser l'inflitration des eaux de pluie à la parcelle.
- Prévenir i impermeablisation et lavorser i inititation des eaux de pluie à la parchie.
 Contribuer à la réduction des volumes d'eaux pluviales collectées et déversées sans trai-
- Inciter à la récupération et au stockage de l'eau pluviale dans le respect de la réglementation en vioueur.
- Favoriser l'utilisation de méthodes alternatives afin de limiter l'apport d'eaux pluviales aux réseaux d'assainissement ou séparatifs.
 Limiter les reiets de ooliutions diffuses.
- Intégrer les rejets de pullotoris unioses.
 Intégrer les zonages d'assainissement qui fixent les secteurs d'assainissement collectif.
 - afin de tendre vers un taux maximal de raccordement aux réseaux de collecte.
- Prévoir lors d'ouvertures de nouvelles zones à l'urbanisation l'intégration d'actions de maîtrise de la pollution diffuse.



2. Synthèse

SYNTHESE: LA RESSOURCE EN EAU

- ✓ Deux éléments hydrographiques sont présents sur le territoire, il s'agit de l'Écaillon et de la
- L'état écologique des deux masses d'eaux superficielles est qualifié de moyen. L'état chimique est quant à lui qualifié de mauvais.
- Les perturbations de l'Ecaillon les plus importantes sont respectivement la pollution accidentelle (chronique) l'érosion, le lessivage des sols agricoles et forestiers, le recalibrage, les rejets domestiques urbains et les barrages.
- Les perturbations majeures de la Selle identifiées sont par ordre d'importance : le recalibrage, les barrages, l'érosion/fessivage des sois agricoles et forestiers et les rejets domestiques urbains
- 17 points de captages ont été recensés sur le territoire.

 Une grande majorité de l'eau souterraine est destinée à un usage d'alimentation en eau potable

- Au regard du diagnostic établit et des prescriptions du SCoT du Cambrésis, les enjeux suivants se dégagent :
- Veiller à la prise en compte des périmètres de protection de captages d'eau potables situés sur son territoire.
- Veiller à l'atteinte des objectifs de qualité fixés par le SDAGE Artois Picardie en termes de qualité chimique et écologique.
- Justifier le projet vis-à-vis de la quantité disponible de la ressource en eau existante. Par conséquent, le projet devra prendre en compte les perspectives d'augmentation des populations et être établie à volume constant.
- Assurer la capacité d'assainissement sur les différents territoires.



3. Les acquis des politiques

. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Artois Picardie

(SDAGE)

La mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) exige l'adoption d'un SDAGE et d'un programme de mesures couvrant la période 2010-2015. La DCE établit un cadre pour une politique commune dans le domaine de l'eau et fixe une méthode de travail et des objectifs jusqu'en 2015.

Le Schima Directur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est le document de planification appelé e plan de gestion » dans la directive carde «roupémen sur l'éau (CCC) du 23 cotton 2000. A ce litre, il a vocation à encader les choix de tous les actuers du besin dont les attivités ou les aménagements ont un impact sur le resource en eau. Alini, les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eaux doivent être « composibles, ou rendus comletivien de départation de SCMEE (pr. L. 221-), point »1, du sodé les SCMEE (pr. L. 221-), point »1, du sodé l'environnement.)

Le SDAGE Artois-Picardie adopté par le comité de Bassin Artois-Picardie le 16 octobre 2009 porte sur les années 2010 à 2015 incluses.

Les objectifs sont identifiés à l'article L-212.1 du code de l'environnement : « Les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux correspondent :

- Pour les eaux de surface, à l'exception des masses d'eau artificielles ou fortement modifiées par les activités humaines, à un bon état écologique et chimique;
- Pour les masses d'eau de surface artificielles ou fortement modifiées par les activités humaines, à un bon potentiel écologique et à un bon état chimique;
- Pour les masses d'eau souterraine, à un bon état chimique et à un équilibre entre les prélévements et la capacité de renouvellement de chacune d'entre elles :
- A la prévention de la détérioration de la qualité des eaux ;
- Aux exigences particulières définies pour les zones visées au 2° du II (zones protégées), notamment afin de réduire le traitement nécessaire à la production d'eau destinée à la consommation humaine. »

Le tableau ci-dessous présente les orientations et les dispositions du SDAGE que les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales) doivent prendre en compte.



Tableau 21 : Orientations et dispositions du SDAGE Artois-Picardie

Ovientations	Dispositions			
Continuer la ré- duction des apports ponctuels de ma- tières polluantes classiques d'ama les milleux	4	Les Sicht, R. Liet caretes communicies préviennent l'im- permissibilisation et devoirement l'infliction des caux de premissibilisation et l'involvent l'infliction des caux de l'autre. La conception des amélagements ou de cou- leant les la conscient des amélagements ou de cou- leant les la conscient de la commandation de la cou- erant private des la color et l'autre traite ou de declar- ente plus de la color de l'autre de la color de l'autre de la correspondent. Poption d'utilisére les techniques limitant à conscient l'autre de la color de l'autre de la consiste de l'autre de l		
7. Assurer la protec- tion des aires d'allmentation des captages d'eau po- table	9	Les documents d'unbaoisme (SCAT, PLU) et currier com- munischisinis que les PADO (Plant chémograment de munischisinis que les PADO (Plant chémograment de Castano horable) et réglements des SAGE contribuent à la préservation, qualitative et quaentitative de sa lens d'ai- mentation des captages délimités, en priorité seón la carde 12 (plans d'alimentation des captages prioritaires du code de l'environnement ou su titre du code rural. La définition actualle des aires d'alimentation pers précisée par des contours hydrogéologiques plus précis.		
11. Limiter les dom- mages liés aux inondations	18	Les documents d'urbanisme (SLOT), PLU et cartes com- munales)priséreure lle caractère innotable des zones définies, soit dans les atitos des zones inondables, soit dans lact Plante d'évivention de Riquese d'inondables, soit dans lact Plante d'évivention de Riquese d'inondables, leures ositantes à l'échelle du bassin versont ou à partir d'évènements constantes ou d'éléments du règlement du SAGE.		
13. Limiter le ruis- sellement en zones urbaines et en zones rurates pour réduire les risques d'inonda- tion	21	Pour Touverhard à l'unbanisation de nouvellez zouse, les orientations et les prenociptions des SCAT, des PIUL et des cartes communées veillent à ne pas appriver les risques d'inocédations centement à l'avuel, en limitant l'imper- misabilitation, en priviligient infeltration, ou à défaut, la techniques alternatives et à l'intégration paysagére. Les chariques alternatives et à l'intégration paysagére. Les autorisations et déclarations au titre du code de l'immi- nomement, les un'esul veilleront à les pagravers risques d'inocidations en privilegant le recours par les préticionaires à de un milles troupes		



15. Maîtriser le risque d'inondation dans les covette des les les les les les les les les les l	25	Utility, les collectiones terrifications et sociale concretiones. Telle de conference
22. Préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le cadre d'une gestion concertée	33	Les SGT, les PLU et les cartes communates prévoient les conditions reliceatiers pour préserver les zones humides et le lit majeur des cours d'essu de toute nouverle con- truction, en compre les habitations (légères de lois); qui entainment leur dégradation. l'Estat et l'es collectif- les de la commune de la c
23. Préserver et res- taurer la dynamique des cours d'eau	34	Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes commu- nales) et les décisions administratives prises dans le domaine de l'étau au têtre du code de l'environnement ou du code rural préservent le caractère naturel des amexes hydrouliques et des zones naturelles d'expension de crues (ZEC). Les ZEC naturelles pourront être définiés par les SAGE.
25. Stopper la dispa- rition, la dégradation des zones humides et préserver, main- tenir et protéger leur fonctionnalité	42	Les documents d'urbanierne (SCoT, PLU, carles commu- nates) et les décions administratives dem le domaine de réau préservent les zones humides en s'appuyant no- tamments sur lacer des zones à domainante humide amnezée et sur l'identification des zones humides qui est fate dans les SAGE. Les documents de SAGE compen- nant on inventaire et une délimitation des zones humides, en message de la companyant de la companyant de un une la la méthode employée, ses limites et ses objectifs.



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Faux (SAGE)

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'éau à l'ifchelle d'une untité hydrographique conferente (bassin versant, aquiffere, ...). Il fibre des objectités généraux d'utilisations, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en éau et il doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménaoment et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Le SAGE est un document élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etot, ...) réunis au sein de la commission locale de l'eau (CLE). Ces acteurs locaux établissent un projet pour une cestion concertée et collective de l'eau.

Le SAGE comprend deux notions importantes :

- Passer de la gestion de l'eaux à la gestion du millieu : la forme de l'eau (superficielle, souternaine, zones humildes.) et les composantes des millieux associés (biologique, hysique et chimique) doivent être prises en compte pour la gestion en considérant leur dynamique, leur interaction et leur complexité.
 - Préserver le patrimoine économique de la ressource en eau.
 - · Régler les événements extrêmes tels que les crues et les faibles débits,
 - Maintenir la capacité d'autoépuration naturelle pour la reconquête de la qualité des eaux,
 - Préserver le patrimoine écologique.
- > Donner la priorité à l'intérêt collectif :
 - Gestion concertée pour veillier à préserver au maximum les potentialités de l'écosystème, rationaliser l'utilisation de l'eau, minimiser l'impact des usages et s'inscrire dans une logique économique globale.

Dans ce cadre, on notera qu'aucun SAGE n'est à l'heure actuelle approuvé sur le territoire. En effet, L'intercommunalité est concernée par le SAGE de l'Escaut en cours d'élaboration.

Le tableau suivant regrend les différentes caractéristiques du SAGE.

SAGE	Nombre d'habitants	Superficie Administrative (km²)	Sassin versant	
SAGE Escaut	+ de 500 000	1 999 km2	Fleuve transfrontalier Dibit variable selon la localisation	

Tableau 22 : Principales caractéristiques du SAGE du territoire du PLUI



4. Réseaux hydrographiques

. Le bassin versant de l'Escaut

Le territoire est situé sur le bassin versant de l'Escaut qui s'écoule du Sud vers le Nord avec comme principaux cours d'eau l'Escaut, le toment d'Esnes, l'Erclin, La Sensée, la Selle, l'Ecoillon, les riots du Cambrésis et les canaux du Nord de Saint-Quentin.

Le bassin versant de l'Ecaillon

L'Ecaillon, prend sa source à l'est de Locquignol, à l'altitude de 166m, dans la forêt de Mormal. Il se iette dans l'Escaut à Prouvy, à l'altitude de 28 mètres, après un parcours de 32 km. Il adopte une direction sud-est / nordquest et sa pente movenne est de 4.1 %. Son bassin versant, de forme triangulaire, est très large en partie amont nuis se resserre progressivement jusqu'à atteindre une larneur de ficie de ce bassin versant est de 173 km2. Il se caractérise principalement par une entité rurale en amont et relativement urbanisée en aval.



Le bassin versant de la Selle

Le bassin de la Selle représente une appentice de 252 km 2 au sein du bessin général de de 252 km 2 au sein du bessin général de l'Escaut. Il est situé-entre les bassins de l'Escaut. Il est situé-entre les bassins versant de la Salmère au sud-est. Le bassin versant de la Salmère au sud-est. Le bassin versant de la Gardina de l'autre de la Salmère de sa source à Mobian la Greco de 40 km. La Selle prend sa source à Mobian de Grécologie de Grécologi



5. La qualité des eaux superficielles et régime des principaux cours d'eau

Le bassin Artois Picardie est a été découpé en 66 « masses d'eau » superficielles, correspondant aux bassins versants homogènes des cours d'eau.

aux bassins versants homogènes des cours d'eau.

Afin de caractériser la masse d'eau superficielle de l'Ecaillon, les données issues de la sta-

tion de mesure située sur la commune de Thiant (située à environ 4 km de l'intercommunalité) on été utilisées.





Sur l'Ecaillon, les perturbations les plus importantes sont respectivement la pollution accidentelle (chronique) d'érosion, le lessivage des sols agricoles et forestiers, le recalibrage, les rejets domestiques urbains et les barrages.

domestiques urbains et les barrages. La dégradation de la qualité de l'evau par les matières en suspension, tant agricoles que domestiques (diffuses ou prohibées) est responsable de plus des % des pertes en capacité de production. C'est donc le fattur limitante pour le contante placciole. L'indirections (poble el fonctionnalité du cortexte piscicule est donc tributaire d'aménagements, permettant de réduire le transfert à l'étable du bussin verbille verbille du bussin verbille

Afin de caractériser la masse d'eau superficielle de la Selle les données issues de la station de mesure située sur la commune de Saint-Python ont été utilisées.

Informations pinérales		Localisation administrative		
Finalité station : XVIII. I	E SOLESMES	Convene :	SAINT PYTHON	
		Code INSEE:	59541	
Station d'évaluation de la :	nasse d'eau? Non	Département :	MORD	
Réseau : RHAP		SASE principal:	SAGE ESCAUT	
Code hydrographique :	E1720600			
Catégorie piscicole:	Salmonicole			
Estimation du débit du cours d'eau		Localisation géographique		
Débit moyen internannuel	1.78 m3/s	Coordonnée X :	736697	
Estimé sur la période :	Ordre de grandeur 1981-2010	Coordonnée Y :	7010537,99	
Mode d'estination :	Valeur estimée à partir d'une station hydrométrique et repport des superficies des	Projection :	Lambert 93	





Sur la Selle, les perturbations majeures identifiées sont par ordre d'importance : le recalibrage, les barrages, l'érosion, le lessivage des sols agricoles et forestiers et les rejets domestiques ur-

Les mises en bief représentant des obstacles à la remontée des géniteurs vers les zones de fraie. Dans la majorité des cas, l'élévation de la ligne d'eau et le ralentissement de la vitesse du courant au niveau de ces obstacles provoquent le colmatage de frayères et réduisent ainsi les zones de reproduction.

L'assainissement constitue aussi une perturbation importante du contexte piscicole, il y a peu de pollutions dites accidentelles chroniques ; par contre, des rejets autorisés au titre des installations dassées sont à l'origine de pertes en accueil et en production.



6. Les ressources en eau souterraines

Origines des eaux prélevées et menaces sur la ressource

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau, des fiches de caractérisation initiale des masses d'eau souterraines ont été élaborées. Ces dernières présentent les principaux risques inhérents à la pression humaine en termes de prélèvements et de pollutions.

Les eaux prélevées sur le territoire du Pays du Solesmois se font dans les masses d'eau souterraines suivantes :

La Craie du Cambrésis (code 1010)

Cette masse d'eau s'étend sous la région de Cambrai. Elle est limitée du nord à l'est par l'interfluve Selle-Ecaillon, au sud-est par la crête piezométrique la séparant du bessin de la Sambre, au sud-ouest par la crête piezométrique la séparant du bessin de la Somme et à l'ouest par la crête piezométrique la séparant du bessin versant amont de la Sensée. Elle comprend la partie amont du bassin versant de l'Escaut au dessus de Denain.

La masse d'eau est en équilibre et les prélèvements restent stables. La masse d'eau présente un risque pour au moins 2 polluants.

Pour les nitrates, le risque est lié à une pollution avérée. Pour les phytosanitaires, il y a un risque lié à une pression significative et une forte vulnérabilité. Elle est donc globalement à risque.

La Craie du Valenciennois (code 1007)

Cette masse d'œu s'étend sous la région située à l'est de Valen-ciennes. C'est une masse d'euné et ppe s'édimentaire formée d'une entité aquifère principale avec des parties libres et capitées, majoritairement libre. La masse d'eau est né équitée et les prélèvements baissent. Elle présente un risque pour au mosque pour au mais présente un risque pour au mais présente un risque pour au maisque po

Pour les nitrates, le risque est lié à une pollution avérée. Pour les phytosanitaires, le risque est lié à une pression significative et une forte vulnérabilité.



· Localisation et quantification des prélèvements

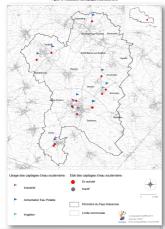
L'ensemble des captages d'eau souterraine présents sur l'intercommunalité a été recensé à partir de la base de données de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

C'est ainsi que 17 points de captages ont été recensés. Le tableau suivant reprend les principales caractéristiques des captages :

Tableau 23 : Principales caractéristiques des captages d'eau soutemaine (Source : AEAP)

Station de pampage	Maître d'ouvrage / Exploitant	Hise hers ser- vice de la station de pom- pege	Mise hers service du captage	Commune	Usage
ST PGE RO- MERIES	REGIE SIDEN FRANCE	En activité	Hors service	ROMERSES	ALIMENTATION EAU POTABLE
		En activité	En service	ROMERSES	IRRIGATION
BRASSERIE COOP DE SOLESMES	BRASSERIE COOP DE SOLESMES	Inectif	Hors service	SAINT PYTHON	INDUSTRIE
BRASSERIE COOP DE SOLESMES	BRASSERIE COOP DE SOLESMES	Inactif	Hors service	SAINT PYTHON	INDUSTRIE
SOCIETE D APPLICATION DES SILI- CONES ALIMENTAIRES	SOCIETE D APPLICA- TION DES SILICONES ALIMENTAIRES	En activité	En service	SAINT PYTHON	INDUSTRIE
BRASSERIE DE SOLESMES SA	BRASSERIE DE SO- LESMES SA	31 déc. 1987	Hors service	SAINT PYTHON	INDUSTRIE
BRASSERIE DE SOLESMES SA	BRASSERIE DE SO- LESMES SA	31 döc. 1987	Hers service	SAINT PYTHON	INDUSTRIE
ST PGE ST PYTHON	SYNDICAT INTERDE- PARTEMENTAL DES EAUX DU NORD DE LA FRANCE	En activité	1 déc. 1993	SAINT PYTHON	ALIMENTATION EAU POTABLE
ST PGE SAUL- ZOUR	SYNDICAT INTERDE- PARTEMENTAL DES EAUX DU NORD DE LA FRANCE	En activité	En service	SAULZOIR	ALIMENTATION EAU POTABLE
ST PGE SAUL- ZORR	SYNDICAT INTERDE- PARTEMENTAL DES EAUX DU NORD DE LA FRANCE	En activité	En service	SAULZDER	ALIMENTATION EAU POTABLE
ST PGE SO- LESNES ANCIENNE SUCR	REGIE SIDEN FRANCE	En activité	En service	SOLESMES	ALIMENTATION EAU POTABLE
ETILAM	ETILAM	Dr activité	En service	SOLESMES	INDUSTRIE
ST PGE SO- LESMES	REGIE NOREADE	En activité	En service	SOLESMES	ALIMENTATION EAU
ST PGE VEN- DEGIES SUR ECAILLON	SYNDICAT INTERDE- PARTEMENTAL DES EAUX DU NORD DE LA FRANCE	En activité	En service	VENDEGIES SUR BCAILLON	ALIMENTATION EAU POTABLE
ST PGE VER- TAIN	REGIE SIDEN FRANCE	En activité	En service	VERTAIN	ALIMENTATION EAU POTABLE
VIESLY IN- DUSTRIES TEXTILES	VIESLY INDUSTRIES TEXTILES	En activité	En service	VIESLY	INDUSTRIE
ST PGE VIESLY	SYNDICAT INTERDE- PARTEMENTAL DES EAUX DU NORD DE LA	En activité	En service	VIESLY	ALIMENTATION EAU POTABLE

Figure 40 : Localisation des captages d'eau souternaine



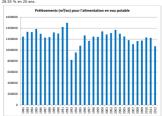
NB.; Les résultats suivants proviennent de l'agence de l'eau Artois Picardie qui dispose des volumes de prélèvements que pour certains captages à certaines années. Ces données seront affinées par les éléments transmis par Noréade.

Les captages d'Alimentation en Eau Potable

- L'alimentation en eau destinée à la consommation humaine s'effectue à partie des captages :
 - F1 SOLESMES Sucrerie dans le cadre du syndicat d'eau NOREADE pour les communes de BEAURAIN, ROMERIES, SAINT-PYTHON et VERTAIN (soit 2.147
 - habitants en 2010);
 F1 SOLESMES Communal dans le cadre du syndicat d'eau NOREADE pour la commune de SOLESMES (soit 4 754 habitants en 2010);
 - mune de SOLESMES (soit 4 754 habitants en 2010); F1 VIESLY Communal dans le cadre du syndicat d'eau NOREADE pour la commune de VIESLY (soit 1 467 habitants en 2010):
 - F1 et F2 SAULZOIR dans le cadre du syndicat d'eau NOREADE pour les communes d'HAUSSY, MONTRECOURT, SAULZOIR (soit 3 590 habitants en 2010); F1 et F2 SAULZOIR et F1 VENDEGIES SUR ECAILLON dans le cadre du syndicat d'eau NOREADE pour les communes de BERNERAIN, CAPELLE SUR ECAILLON, PSCARMAIN, SAINT MARTIN SUR CAILLON, SOMMAING DE VINDIGEIS SUR

La quantité d'eau captée à des fins d'alimentation en eau potable en 2008 était de 1 163 186 m². A titre de comparaison, en 1998, ce velume était de 1 244 480 m², soit 251 890 m² de moins qu'en 1992. Il y « donc une diminution progressive du volume d'étau capté à hauteur d'une baise 1992. Il y « donc une diminution progressive du volume d'esu capté à hauteur d'une baise progressive de la comparaison d

FCATLLON (soit 3.801 habitants en 2010).



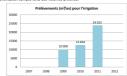
Source : Agence de l'Eau Artois Picardir





Les cantages à usage d'irrigation

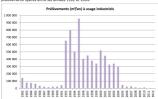
Un seul captage destiné à cet usage est présent sur le territoire. Se mise en service date du 9 Novembre 2011. Sur années les 2009, 2019 et 2011 oil les données sont disponibles, on contate une augmentation des prélèvements de 140 %. Ceci étant dit, il convient de relativiser cette augmentation compte tenu des volumes prélèvés.



Source : Agence de l'Eau Artois Picardie

Les captages à usage industriel

Les prélèvements de la ressource en eau pour un usage industriel ont été variables entre les années 1982 et 2010 oscillant entre 8 481 m² en 2009 et 956 490 m² en 1995. Cependant, il est possible de constater une importante diminution des prélèvements comparativement aux prélèvements opérés entre les années 1992 et 2004.



Synthèse des prélèvements en eau souterraine sur le territoire

On constate qu'une grande majorité de l'eau souterraine est destinée à un usage d'alimentation en eau potable et représente 84% du volume d'eau consommé entre la périore. 1927 et 2012.



7. Organisation de la distribution de l'eau potable

Les communes adhèrent au groupe NOREADE, règle du Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux du Nord (SIDEN) et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN).

Les communes de Bermerain, Semmaing, Capellle, Escarmain, Saint-Martin-sur-Ecaillon et Vendegies-sur-Ecaillon font partie de l'unité de distribution de Vendegies-sur-Ecaillon. Les communes de Montrécourt, Haussy et Saultoir font partie de l'unité de distribution de Saul-

Les communes de Montrecourt, naussy et Saurour ront partie de l'unité de distribution de Saurzoir. Saint-Python, Besurain, Romeries et Vertain appartiennent à l'unité de distribution de Neuville-

en-Avesnois.

Solesmes et Viesly appartiennent à l'unité de distribution de Solesmes.

Les prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable présentés précédemment devront étre remis en perspective lors de l'élaboration du projet de territoire. En effet, le projet d'urbanisme devra être justifié vis-à-vis de la ressource en eau existante. Par conséquent, le projet devra prendre en comple les perspectives d'augmentation des populations.

8. Etat d'avancement des procédures de protection des captages

Les périmètres de protection de captages, établis autour des sites de captages d'eau, sont la pour présenter la ressource. En effet, les enjeux de présentation de la qualité des eaux de surcour présenterraines sont considérables du fait de l'intensification des productions agricoles et d'une présence bursaine froit par le de l'intensification des productions agricoles et d'une présence bursaine froit par le considérables du fait de l'intensification des productions agricoles et d'une présence bursaine froit par le considérables du fait de l'intensification des productions agricoles et d'une présence bursaine froit par le considérables du fait de l'intensification des productions agricoles et d'une présence bursaine froit par le considérables du fait de l'intensification des productions agricoles et d'une présence bursaine froit par le considérables du fait de l'intensification des productions agricoles et d'une présence bursaine froit par le considérables du fait de l'intensification des productions agricoles et d'une présence bursaine froit par le considérables du fait de l'intensification des productions agricoles et d'une présence bursaine froit par le considérables du fait de l'intensification des productions agricoles et d'une présence bursaine froit par le considérables de la considérable de la considér

d'une présence humaine forte. Le territoire des communes de :

 SOLESMES est concerné par les périmètres de protection des captages « F1 Communal » et « F1 Sucrerie » de SOLESMES dont le maître d'auvrage est NOREADE;



VIESLY est concerné par les périmètres de protection des captages de F1 VIESLY dont le maître d'ouvrage est NORFADE :

 VENDEGIES SUR ECAILLON est concerné par les périmètres de protection du captage F1 de VENDEGIES SUR ECAILLON dont le maître d'ouvrage est NOREADE
 SAULZOIR est concerné par les périmètres de protection des captages F1 de SAULZOIR

SAULZOIR est concerné par les périmètres de protection des captages F1 de SAULZOIR dont le maître d'ouvrage est MOREADE MONTRECOURT est concerné par les périmètres de protection du captage de F1 et F2 de SAULZOIR dont le maître d'ouvrage est NOREADE.

Le PLU intercommunal devra veiller à la concordance du zonage et du règlement avec

les périmètres de protection ainsi qu'avec les dispositions des arrêtés préfectoraux.

9. L'assainissement

Le réseau d'assainissement est géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN).

La définition du zonage d'assainissement prévu par la loi sur l'éau (décret du 3 juin 1994) permet, dans chaque commune, de délimiter les parties de son territoire dans lesquelles de la commune d

 -La zone d'assainissement collectif où l'on développe, compte tenu d'un habitat très concentré, un réseau d'assainissement, en domaine public, raccordé à une station d'épuration des eaux usées.

 - La zone d'assainissement non collectif comprenant tous les secteurs excentrés non concernés par l'assainissement collectif. Un assainissement collectif de ces logements augmenterait sensiblement le cold des travaux. Le traitement des eaux sebes s'effectuera en terrain privé, sur des



Une agglomération « assainissement » est constituée d'une ou plusieurs communes dont les réseaux de collecte des eaux usées aboutissent ou aboutiront à terme à une station d'épuration unique et commune.

Figure 50 : Les agglomérations d'assainissement du territoire





Per arrêté préfectoral du 10 Juin 1997, l'agglomération d'assainissement de Sommaing-seul-Ecalilon est définie et comprend toutes ou partie des commannes suivantes : Bemerain, Cycle Escarmain, Quérénaing, Saint-Martin-sur-Ecallon, Sommaing-sur-Ecallon, Vendegies-sur-Ecallon et Verhain-maugrél.

Le traitement des effluents est effectué à la station de Sommaing-sur-Ecaillon d'une capacité de 5000 équivalent/habitent. La fillère de traitement est de type biologique «exération-bouse activées» i déprilleur automatique, desasolieur-déhauleur séei, bassin d'écration et de stabilisation à brosse, clarificateur. La fillère « bouse» est composé d'un si loc concentrateur avec bressin Le milleur récepteur des effluents traités est l'Ecaillon, En 2010, le volume annuel traité à été de 273 de 6m à soit ou me moveme de 750 mb/ 1 (100 % de la charse hydroxique nominale).

273 666 m3, soit une moyenne de 750 m3/J (100 % de la charge hydraulique nominale). La charge de pollution traitée est de 168 kg/j de DB05, soit 62 % de la charge nominale de traitement à la station d'épuration.

Les campagnes de mesure réalisées en 2016 sur l'ouvrage (12 autocontrôles, 1 par l'Agence de l'Eau, et 2 contrôles du système d'auto surveillance par l'Agence de l'Esu) mettent en évidence la compatibilité du rejet avec le milieu récepteur. Tous les résultats respectent les normes de refet

L'opglomération d'assainissement de Saulzair comprend toutes ou parties des communes de Hausey, Montrécure et Saulzein. La satiant d'épuration est stutée us Saulzair et a une capital de traitement de 4 000 E.H. La fillère est de type biologique par « aération-house-activitées ». Le rapport annuel 2008 de NORRADIO findique que le volume annuel traité était de 173 I situ une moyenne de 472m²/jour. A notar que la STEP dispose d'une capacité de développement de l'ordre de 20 %.

Peu artièle préfectoral du 22 Avril 1997, l'agglomération d'assailloisement de Solemnes est définice et comprend toutes ou partie des communes subvaintes situées sur le territoire de l'intercommunalité : Saint-Python, Solemnes et Vesley. Le traitement des effluents est dréctué à la action d'équarition de Solemnes-luis, Cetto deninée dispose d'une capacité de 13 000 EH. La filière de traitement est de type biologique « adiein naturelle » (digillière automatique, canal de desisablique-glesseuer aetc.) passin d'arteritoir et de solembles de dispillière automatique, calmistant de de desisablique-glesseuer aetc.) passin d'arteritoir de tabullation à turnine, collicitation ta

Une seconde station d'épuration de Solesmes-Ovillers, d'une capacité de traitement de 250 E.H. conque pour traiter les eaux usagées de l'agglomération de Solesmes-Ovillers. La filière de traitement est de type biologique « aérien naturelle » : dégriller automatique, canal de déssablage, 4 lagunes naturelles (2 bassins à macrophytes) et puits d'infiltration. Le curage des lagunes est préviutous les 5 à 10 ans.

L'ouvrage de traitement de l'agglomération d'assainissement de Solesmes-La croisette est de type « collectif fractionnée » ; 20 E.H fosse toutes eaux avec filtre à sable vertical.

La station d'épuration de Vertain, d'une capacifié de traitement de 1 000 E.H., a été conçue pour traiter les effluents de l'agglamération d'assainissement collectif. La fillère de traitement est de type biologique « aération-boues activées » : dégrifleur automatique, dessableur-déshulleur aéré, bassin d'aération et de stabilisation à brosse et dénitrification, clarificateur. La fillère « boues » est comossée d'un silo concentrateur.

En 2004 le volume annuel traité a été de 59 627 m³.



IV. L'état des lieux des risques naturels et des risques technologiques

1. Ce que nous dit le SCOT du Cambrésis

Le SCoT veille à protéger d'une manière générale la population, les activités et l'environnement des différents risques et nuisances encourus sur le territoire.

Ainsi, la prise en compte de ces risques et nuisances doit devenir l'un des déterminants principaux des secteurs d'urbanisation future.

Par conséquent, certaines prescriptions sont définies au sein du document d'orientations générales :

- La préservation du risque inondation se traduit dans les documents d'urbanisme locaux par :
 - La préservation du caractère inondable des zones définies soit par les Allas des Zones Inondables, soit par les PPRI, soit par les SAGE ou par défaut par les étudis hyrorlogiques et/ou hydrauliques existrantes et les événements constatés.
 Ces zones inondables lorsque celles-ci ne sont pas urbanisées doivent être préservées de toute ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation.
 - La réduction de la vulnérabilité des constructions dans les zones d'aléas plus faibles (localisation technique de construction,)
 - La préservation et la restauration des zones naturelles d'expansion des crues pour réduire l'aléa dans les zones urbaines.
- La réduction de tous les obstacles aux débordements des ZEC notamment en interdisant leur endiguement ou leur remblaiement,

Afin de prévenir le missellement, les donuments d'urbanisme deuront :

- Réduire l'Imperméabilisation des sois et privilégier l'infitration ou la rétention des eaux pluvisles à la parcelle, facilitée par le recours aux techniques alternatives et à l'incération cavasacier.
 - Identifier les zones qui génèrent du ruissellement et y préconiser à la suite d'une étude hydraulique spécifique des aménagements en amont. Tout élément naturel précusisant et jouant un rôle dans la limitation de l'érosion des sols doit être protégé.

Les communes où sont localisées des installations classées pour la protection de l'environnement doivent veiller à ne pas ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation en direction dez zones situées à proximité de ces installations en préservant un périmètre de sécurité adapté à la nature des risques encours.



2. Synthèse

l'Ecaillon)

YNTHESE: LES RISQUES ET NUISSANCES

- ✓ Un risque inondation présent sur le territoire en raison de :
 - Des vallées de la Selle et de l'Ecaillon.
 D'une urbanisation s'étant développée en fond de vallée.
- ✓ C'est pourquoi deux PPRI sont en préparation (PPRI vallée de la Selle, PPRI vallée de
- En comparaison au risque inondation par débordement, les autres risques naturels apparaissent de moindre importance.
- Cependant, l'ensemble des communes sont situées sur le périmètre d'un PPR Mouvement de Terrain en date du 19/06/2001.
- Terrain en date du 19/06/2001.

 ✓ Le risque technologique est faiblement présent et se concentre principalement sur les com-
- munes de Solesmes, Haussy et Sommaing.

 V Un itinéraire parcourant du Nord au Sud le territoire (RD 955 et 958) est classé en voie
- La qualité de l'air sur le territoire témoigne d'une situation globalement bonne.

Au regard du diagnostic établit et des prescriptions du SCoT du Cambrésis, les enjeux suivants se dégagent :

- Pour assurer une intégration raisonnée du risque inondation dans l'aménagement du territorie, le EUI devra:
 Protoger d'éventuels éléments du paysage qui contribuent à réduire les phénomènes de raissellement en favorisant l'infiltration.
- Gérer les eaux sur le territoire pour une meilleure prise en compte des inondations par débordement.
 Encadrer la localisation des nouvelles installations industrielles, génératrices de
- Hickorer la obcalisación des nouvenes inscanacións industrientes, generatrices de risques et de nuisances.
 Réduire les nuisances dans les secteurs affectés et protéger les constructions nouvelles des nuisances sonores.
- D'une manière générale, et tant que possible, localiser les zones d'habitat en fonction des nuisances et pollutions prévisibles.



Le risque naturel est la conjugaison entre un aléa ou événement naturel (inondation, incendie de forêt, mouvement de terrain, séisme, tempête, tomade...) et des enjeux humains, économiques, ou environnementaux, susceptibles d'être affectés par le phénomère naturel.

3. Le Pays Solesmois : un territoire confronté au risque inondation

1) Le contexte

Le risque inondation est certainement le risque majeur le plus important sur l'intercommunalité. Les vallées traversant le territoire ent connu des inondations majeures à l'origine de déglast parfois importants pour les biens et les activités, causés principalement per des débordements des cours d'eux et des coulées de boxe.



Furbanisme s'est principalement développé en fond de vallée. Par conséquent, les enjeux à proximité des cours d'eau sent nombeux. Les enjeux corresponsent parties des cours d'eau effectés par un phénomène naturel, en effectés par un phénomène naturel, en fonction de leux vulnérabilité, par rapport à un alés. Il s'agit lici, des personnes, des conditions d'occupations du sol (ouvrages, constructions, aménagements, colles, industrisles que commerciales, colles, industrisles que commerciales.

Comme dit précédemment,

C'est pourquoi deux PPRI sont en préparation sur le territoire.

Le PPRI est une servitude d'utilité publique opposable à tous, porticuliers, collectivéée, Esta. Cette servitude définit les régles conférentes dans des demaines divers, comme l'utrainnes, luis construction, l'agriculture, et adaptées aux specificités du tentrôles. Il doit permettre de définir un cadre pour que le développement éconneque, social et urbain de la veible indisqu'el risque les autres réques surqueilles sont soumines les populations, natemment les risques sentialies, les autres réques surqueilles sont soumines les populations, natemment les risques sentialies, les risques de séchet évile, les risques resides, etc.



2) L'Atlas des Zones Inondables

L'AZI de la vallée de la Selle

L'inventaire des zones inondables est constitué des atlas par vallée. Ces demiers décrivent les connaissances sur les inondations à une dated donnée. Cette connaissance est complétée au du temps par l'étude de phénomènes d'inondations majeurs survenant postérieurement à la publication de ces atlas.

En crue, la nappe ne semble pas participer largement aux apports, toutefois la saturation des sols intervient assez rapidement lors des épisodes pluvieux prolongés, et le ruissellement sur le bassin s'avère alors important.



L'histogramme de répartition des crues dans l'année sur la période 1981 - 2002, montre qu'environ 60 % des crues ont lieu pendant la période allant de janvier à mai et qu'aucun



L'AZI de la vallée de l'Ecaillon

Outre les précipitations, les inondations de l'Ecaillon sont dues aussi à la capacité limitée du lit mineur, inapte à évacuer les crues d'un bassin verant dont l'évalution favorise l'accroissement des ruissellements (impermétabilisation, pratiques culturales, ...). Les arons inondables s'étendent de Louvignies-Quesnoy à l'Escaut, sur une superficie de plus de 300 hectares en cure cretenope.



Ainsi, l'AZI indique que le risque inondation nécessite d'être pris en compte dans la réglementation de l'occupation et des usages des sols ainsi que de la construction. Le PPRI une fois approuvé (document à valeur de servitude d'utilité publique), à vocation à être annexé aux

En périodes de crues, les sols sont rapidement saturés lors d'épisodes pluvieux d'intensité moyenne et le ruissellement sur le bassin s'avère alors important.

L'histogramme de répartition des crues dans l'année révèle une nette prépondérance des crues durant la saison humide. Les crues se produisent principalement entre décembre et mars (plus de 75% des ruses ennecistrées).





Les tableaux sulvants présentent les différents amétés de catastrophes naturelles sur les communes du Pays Solesmois.

Sommaing :				
Type de calastrophe	Détalle	Perio	Anithi du	Ser Nr.JO de
hondetions et coulées de boue	25/05/1002	25951392	10/05/1903	1205/1993
bondations et coulièrs de boue	19/12/1983	02011094	1101/1204	1501/1204
incediations, coulière de boue et mouvements de terrain	25/12/1989	29/12/1989	29/12/1999	30/12/1999
bondations et coulées de boue	03/08/2008	03/99/2008	99/12/2008	10/12/2008
bondetons et coutées de boue	09/8172012	06/8172012	30/110912	95/12/2912
Vendegies-sur-Ecaillon:				
Type de catastrophe	Débutie	Finis	Anibi du	Sur le 30 du
Inondations et codées de boue	25057882	25057992	1805/1983	12/09/1993
Inosdations, coalées de boue et mouvements de terrain	2512/1099	29/12/1999	29/12/1099	30/12/1999
mondations et coulées de boue	03062008	03092906	09/02/2009	19020200
Bermerain :				
Tope de catastropne	Détutie	Pick	Anthi du	Ser 14-30 de
Inondations, codées de bose et mouvements de terrain	25121099	29/12/1999	29/12/1090	30/12/1999
Saint-Martin-sur-Ecaillon :				
Type de catostrophe	Désurie	Filiate	ANIBE DU	Sul 14-30 du
Inondations et coalées de boue	99671304	09077984	2109/1984	19/19/1994
Inondations et coulées de boue	25051992	25051982	1995/1993	12051993
Inondations, coalées de boue et mouvements de terrain	29121999	29121999	29/12/1999	30121999
Capelle :				
Type de calastrophe	Dibutle	Finite	Andre do	Ser le JO de
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25121999	29/12/1999	29121999	30/12/1999
Escarmain :				
Type de catastropne	Débutie	Finite	Anilei du	Sur IH-30 du
nondations, coulées de bose et touverneuts de terrain	25121090	29/12/1999	29/12/1099	30/12/1999
Saulzoir :				
Type de cabatrophe	Débutie	Finis	Anthi du	Surie 30 du
trondations et coulées de boue	11051983	1105/1993	29091993	13131993
toondations et coulées de boue	19121993	02017894	11011994	15/03/1894
tocodations, costifes de boue et mouvements de terrain	25121899	29737899	29121899	30/12/1999
inondations et coulées de boue	18072085	19070005	11042005	22/04/2806
Incedations et coulées de beue	13062086	13062006	15012007	25/01/2907
Montrécourt :				
Type de catastrophe	Députie	Finis	Anthi du	Sur in JO du
trondations et coulées de boue	11051993	11051993	29/09/1992	10/10/1993
bondations, coulées de boue et mouvements de torrain	25131999	29131999	29121099	30/12/1989



Haussy :				
Tree de calastrohe	Dines	Finis	Arritri du	Dur le JO de
Type de catastropne produtiren et cretière de brase	1105/2021	1105/1223	2009/1993	10/10/1997
noedations, coulées de boue et recurements de terrain	25/13/1999	29/12/1999	29/12/1999	38/12/1999
Vertain :				
Type de catastrophe	Débutie	Finis	Anithi du	Ser le 30 de
Inondations, coalées de boue et mouvements de terrain	25121988	29121999	29/12/1999	30/12/1999
Romeries :				
Type de catastrophe	Dittable	Fille	Anitri cu	Surie JO du
inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25121999	29121999	29121999	30/12/1999
Saint-Python :				
Type de culustrophe	Désurie	Pin le	Anithi du	Sur le JO du
Silisme	2006/7995	20067995	06/01/1999	28/01/1996
inondations, coulées de boue et	25121999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
mouvements de terrain				
Solesmes :				
Solesmes : Tipe de catastrophe	Dibutio	Finite	Arritis du	Sur le JO du
Solesmes :	D46st/in 3005/7002	Finie 3005/1052	Antitis du 05011094	Sur le 30 du 2101/1994
Solesmes : Tipe de catastrophe Inosdatos et costées de boue Inosdatose, costées de boue et mocrements de terrain	3005/7992 2512/1998	3005/1982 2913/1989	05837894 29121999	21/01/1994 38/12/1999
Solesmes : Type de catastrophe incadations et coulées de boue lanadations, coulées de boue et	3005/7992	30057982	05/91/1984	2101/1994
Solesmes : Tipe de catastrophe Inosdatos et costées de boue Inosdatose, costées de boue et mocrements de terrain	3005/7992 2512/1998	3005/1982 2913/1989	05837894 29121999	21/01/1994 38/12/1999
Solesmes: Tipe de catacitophe feoradations et coulées de boue feoradations, coulées de boue et mondations, coulées de boue et mondations de terrain titiouverserés de terrain	3005/7992 2512/1998	3005/1982 2913/1989	05837894 29121999	21/01/1994 38/12/1999
Solesmes: Tipe de calabriphe hondations et coales de boue hondations, coales de boue	3006/1992 25/12/1998 24042001	3005/1982 29/12/1989 24042001	05017894 29127899 15712001	2101/1994 30/12/1999 01/12/2901
Sofesmes: Type de calaminghe innoclations et couldes de boue broadstons, couldes de boue et poovements de terrain. Beaurain: Type de calaminghe broadstons, couldes de boue et poovements de portain et broadstons, couldes de boue et broadstons, could	3005/992 2512/999 24042001 Débulle	3009/1982 2912/1989 24042001	05011094 29/12/1999 15/11/2001 Antibi du	2101/1994 20/12/1899 01/12/2901 Serile 30 de
Solesmes: Tope de catalogue bondelos et cualdes de bose bondelos et cualdes de bose bondelos, coales de bose de processor de la tratal. Beaurain.: Type de catalogue la bondelos coales de bone et enquented de la tratal.	3005/992 2512/999 24042001 Débulle	3009/1982 2912/1989 24042001	05011094 29/12/1999 15/11/2001 Antibi du	2101/1994 20/12/1899 01/12/2901 Serile 30 de
Solesmes: The de catalogue avoidance of coules of how avoidance, coules de how avoidance, coules de how avoidance, coules de houe et avoidance, coules de houe et avoidance, coules de houe Type de catalogue avoidance, coulés de houe avoidance, coulés de houe avoidance, coulés de houe et avoidance, coulés de houe et avoidance, coulés de houe Vietify:	3005/1992 2512/1999 24042001 Debutie 25/12/1999	3005/1982 2012/1989 2404/2001 Fits lik 2912/1990	05011094 29/12/1999 15/11/2001 Anim doi 29/12/1999	21/01/1994 38/12/1999 05/12/2991 5er le 30 de 30/12/1999
Solesmes: Type de catamingée evoidence et coules de bose evoidence, coules de bose evoidence, coules de bose evoidence, coules de bose et couvereuré de lorse Type de catamingée evoidence, coules de bose et evoidence, coules et	3005/992 25/12/998 24042001 Debutis 25/12/1989	3005/1982 2013/1989 24042001 Fin la 2912/1999	05031094 29421099 15712001 Antiti du 28/121099	21/01/1994 30/12/1999 01/12/2001 5er le 30 de 30/12/1999 5er le 30 du
Soliestries: The de crisinique Por de crisinique Por de crisinique Por de Crisinique Por de Por de Porta	3005/1992 2512/1998 2604/2001 Cétudre 2512/1999 Débutre 2512/1999	30617982 29121999 24642061 Fit N 29121999 Fit N 29121999	00911994 20121999 15/112001 ArtRid do 29/121999 ArtRid do 20/121999	21911894 20121899 01/122991 5erle JO de 3012/1999 5urle JO du 30121899



Sur la base de la cartographie de l'aléa disponibile au sein des Atlas des Zones Inondables, l'occ upation des sois a été répertoriée afin de prendre connaissance des différents éléments exposés à un aléa inondation allant de moyen à fort.

Tableau 24 : Occupation du soi sur les zones à alée inondation moyen à fort

Surface (ha)	56
0,13	0
0,95	3
0,49	1
5,05	16
2,99	9
0,00	0
6,01	0
22,27	70
0,01	0
	0,95 0,48 5,05 2,99 0,08 0,01 22,27

Occupation du sol sur l'aléa inondation moven à fort

HALFEST SWEETS SUBJECTS

Total



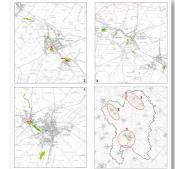
On constate que l'occupation majoritaire sur le périmètre des AZI correspond aux prairies (naturelles et/ou permanentes) et représentent 70 % du périmètre.

Il est également possible de constater que 9 % de l'occupation des sols correspond à de l'habitat résidentiel.

Il convient donc de prendre sur les secteurs réputés inondables par les études, des précautions pour ne pas exposer de nouveaux biens et de nouvelles personnes aux phénomènes plus importants.



Figure 51 : Cartographie de l'occupation du soi sur le périmètre AZI (séts moyen à fort)



Occupation du soi sur le périmètre AZI correspondant à un aléa inondation de moyen à fort :

Autres emprises publiques

Cultures amuelles

Plans d'eau

Emprises industrieles

Pasies: roduniles, permonentes.

Culture arruelles
Emprises industrieles
Forêts de faullus
Habitat résidentiel



Stades, Equipments sportls



3) Les Plans de Prévention du Risque Inondation

Le Plan de Prévention du Risque Inondation de la vallée de la Selle

La vallée de la Selle est exposée depuis tout temps aux inondations par le débordement de son cours d'eau principal et de ses affluents. Les crues de Décembre 1993 et de Juliet 1995 sont les crues les plus importantes recensées de ces dermières années. En Décembre 1993, la période de retour se situalt entre 10 et 20 ans. En Juliet 1995 et en Mars 2008, la période de retour était proche de 10 ans

Le PPRI de la vallée de La Selle porte sur le risque inondation par débordement du cours d'eau principal et/ou de ses affluents. Les études ont démarré en juli 2010 par la phase "Méthode". Decuis son commencement 3 abases aut été terminées (phase 1 eméthode d'étaboration du

PPRI », phase 2 « Aléa historiques » et phase 3 « Aléa de référence du PPRI »). Il reste donc 5 phases dans le processus d'élaboration du PPRI. A la suite de l'enquête publique, le PPRI sera approuvé par arrêté préfectoral.

Les communes concernées sont les suivantes : Saulzoir, Montrécourt, Haussy, Vertain, Romeries, Saint-Python, Solesmes et Viesly.

Le Plan de Prévention du Risque Toondation de la vallée de l'Ecaillon

Plusieurs inondations sont apparues ces dernières décennies. Parmi les plus récentes, on peut citer celles de Mai et de Décembre 1993 et du 25 mai 1992. Ces inondations ont eut comme effets de nombreux décâtes.

C'est pourquoi le PPRI de la vallée de l'Ecaillon est actuellement en préparation. La phase 1 (méthode) a démarré le 15/09/2011.

Les communes concernées sont les suivantes : Beaurain, Bermerain, Capelle, Escarmain, Haussy, Romeries, Saint-Martin-sur-Ecaillon, Saynt-Python, Saulzoir, Solesmes, Sommaing et Vendegles-sur-Ecaillon.

Sur ces communes différents arrêtés de catastrophe naturelle sont liés à des phénomènes d'inondation ou de coulée de boue.

Le PPRI est adapté pour permettre un développement raisonné et durable de la vallée, dans le respect de l'urbanisme et des activités aujourd'hui présentes sur le bassin, notamment les activités traditionnelles comme les hortillonnages, la chasse et la pèche. Le PLUI devra par conséquent prendre en compte les informations relatives au PPRI.



4. Le risque remontée de nappe

Le alte internet « unwa innotationnappe fir », diverlogot par le BRGN, présente des cottes diportementales de sombiblié au phénomème de remonêtes de nappes. Les cartes de sensibilie aux remonêtes de nappes cont été établies à l'échelle départementale suivant la méthodologie notationale; une come s'estable aux remonétes de nappes » et un sector cont les caractéries rapperficiels, sont taties qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du 500, du une innotation des sous-sels à quirques mêtres ossis la sufface du si con-

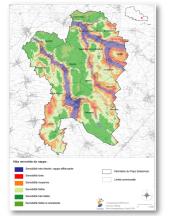
A noter que la dernière mise à jour de la base de données date du 15/12/2011.

L'aléa remontée de nappe sur le territoire de l'intercommunalité est principalement faible à très faible (62%). Cependant, on retrouve une partie non négligeable du périmètre territorial où la nappe est sub-affleurante (11%).





Figure 53 : Cartographie du risque remontile de reppe





5. Le phénomène de retrait gonflement des argiles

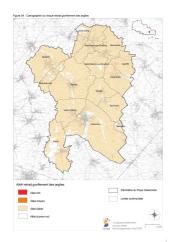
Sous Ifelf de certaines conditions médionilogiques (précipitations insufficantes, températures de moleillement supérieurs à la nomalie, les motions supérieuds du sour-oil pouvent se dessécher plus ou moins perfondiement. Sur les formations anyplicauses, cette dessiscations ne tradait sont au consider de la comment de la présente d'abrové à proximité. La crisque ce phériomères se développe sous le rivisua de fincidations, la perte de volume de soit graport génére de la tessementes différencées pouvant entraine des fissurations au mineu du support génére des tessements différencées pouvant entraine des fissurations au mineu du support génére des tessements différencées pouvant entraine des fissurations au mineu du support génére des tessements différencées pouvant entraine des fissurations au mineu du support génére de sus mineur de la comment de la

Sont particulièrement concernées les formations argilleuses qui contiennent des minéaux argileux ponitants du praupe des smertiles. Il a alsie dér étaile une contropable département de l'aide n'etail-ponifement, selon une méthodicique mise au point par le BRGM. Cette base de connées consultable sur le site linement thus; l'aves aurgiles l'érgérésents la cartographie départementale de l'aidés retrait gonflement dus aux sous-sois argileux. 4 catégories d'aidé ont été définies : aidé a font mu. aidé a l'aide. aide moven. aide for.

A noter que la dernière mise à jour de la base de données date du 10/09/2013.

Comme il est possible de le constater sur la figure suivante, le risque gonfiement-retrait des argiles est de niveau faible à nul. Cependant, l'aléa est majoritairement faible sur le territoire (31.8%).







6. Le risque de mouvements de terrains

des risques naturels mise en place dequis 1981.

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il s'inscrit dans le cadre des processus généraux d'érosion mais peut être favorisé, voire provaqué, par certaines activités

processus généraux d'érosion mais peut être favorisé, voire provoqué, par certaines activités enthropiques.

La base BDMNT (Base de Données Nationale des Mouvements de Terrain) recense les phénomènes avérés de types glissements de terrain, éboulements, effondrements, coulées de boue et érosions de berses sur le territoire fançais inferiencel et DOMI dans le cardre de la prévention

Aucun mouvement de terrain n'est indiqué sur cette base de données pour le territoire de l'intercommunalité.

Cependant, l'ensemble des communes sont situées sur le périmètre d'un PPRMT en date du 19/06/2001.

Du fait de cette configuration en cuvette, la Commune de Saulzoir a été touchée à plusieurs reprises par des ruissellements et des coulées de boues issues des précipitations hivernales et oraqueuses.

Ainsi, la commune, avec le soutien du Département du Nord, a décidé d'entreprendre une démarche partenariale pour se prémunir du risque de ruissellement et aménager de manière raisonnée son territoire.

Elle s'est adjoint les compétences d'un bureau d'études afin de l'accompagner dans l'animation et le suivi de cette démarche.
C'est ainsi ou'une charte communale pour la malfrise du risque ruissellement et la lutte contre

l'érosion des sols sur le territoire a été établie en septembre 2013. La charte permet à la commune de mettre en œuvre des actions et des politiques cohérentes

- dont les enjeux principaux sont:

 la protection des biens et des personnes.
 - la protection des ressources naturelles.
 - la préservation du patrimoine et des paysages.

De plus, un programme global de maîtrise du risque ruissellement et de lutte contre l'érosion des sois a été défini suivant deux grands axes :

- s sois a été denni suivant deux grands axies :

 La protection, par la mise en œuvre d'aménagements concertés;
- La protection, par la mise en diuvre d'amenagements concertes;
 La planification et la prévention du risque, par la mise en œuvre d'un urbanisme raisonné.



7. Le risque sismique

Le zonage sismique actuellement en vigueur en France a été rendu réglementaire en 1991 (décret nº 91-461 du 14 mai 1991, remplacé depuis par les articles R563-1 à R563-8 du Code de l'Environnement modifiés par les décrets nº 2010-1254 du 22 octobre 2010 et nº 2010-1255 du 22 octobre 2010, ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010).

Les futures normes de construction européennes Eurocode 8 précisent la nature des régles de construction qui doivent s'appliquer sur un zonage sismique de type probabiliste prenant en compte différentes périodes de retour. En conséquence, la France a engagé une révision du zonage en vigueur.

La première étage, financée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Amégagement durables (MEDAD), a consisté à établic une carte d'aléa sismique à l'échelle communale sur l'ensemble du territoire français. Celle-ci a été dévoilée en 2005.

Le Groupe d'Etude et de Proposition pour la Prévention du risque sismique en France (GEPP) a été chargé par le MEDAD de proposer un zonage cartographique découpant le territoire en différentes zones de sismicité. Pour chacune de ces zones, le GEPP a attribué des mouvements sismigues de référence.

Le territoire national est divisé en cing zones de sismicité croissante :

- 1º Zone de sismicité 1 (très faible) :
- 2º Zone de sismicité 2 (faible) :
- 3º Zone de sismicité 3 (modérée) :
- 4º Zone de sismicité 4 (movenne) : 5° Zone de sismicité 5 (forte).



Alla	Mouvement du sol
	acceleration v 6.7 mis*
Salida	£2 min' si accilióration s' 1,1 min
medical	"Li mis" a acciliration « L6 mis
magan.	1.5 mil's accidentise 1.13 mil

Figure 55 : Aléa sismique de la France

Le territoire est localisé sur une zone de sismicité de **niveau 3** c'est à dire où l'aléa sismique est considéré comme modéré.

Aucune commune du territoire n'est concernée par un Plan de Prévention des Risques sismiques.



8. Les carrières souterraines et autres cavités souterraines

BD cavités est la base de données nationale des cavités souterraines abandonnées en France métropolitaine (ouvrages souterrains d'origine anthropique, à l'exclusion des mines, et cavités naturelles).

A noter que la dernière mise à jour date du 09/01/2013.

Le territoire compte 1 cavité localisé sur la commune de Beaurain.



Figure 98 : Localisation de la cavité sur le territoire (source : BRGM)

D'autres cavités peuvent être présentes et sont recensées au vue de la connaissance communale ainsi sur Vendeoles-sur-Fraillon un espace est identifié.



9. Les risques technologiques

· Les installations SEVESO

La communauté de communes du Pays Solesmois n'est pas concernée par le risque SEVESO. A noter qu'un ancien site SEVESO était présent sur Solesmes et à depuis été déclassé.

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

La Loi Nº76-663 du 19 Juillet 1976 a permis de fixer les dispositions qui s'appliquent aux Inscialations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Elles sont soumissa a autorisation préfectorale si les dangers sont peu importants. Cette loi impose à ce type d'installations de réaliser un dossier contenant diverses informations telles que :

- L'impact de l'installation sur l'environnement et les moyens mis en œuvre pour les atténuer.
 Les dancers que présentent l'installation et les moyens mis en œuvre pour les préve-
- nir.

 De manière à ne pas engendrer des risques inhérents aux installations, celles-ci doivent par

allicurs se conformer à toutes les prescriptions législatives et réglementaires concernant la prévention de la pollution de les pollution et le pollution atmosphérique, du bruit et des vibrations, le traitement et l'élimination des déchets.

Après consultation du site http://installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr, il s'avère qu'il existe 3 ICPE sur le territoire.

Commune	Nom établissement	Etat d'activité
Haussy	CREPIN Roger	Fin d'activité
Soksmes	AFTUAL	En fonctionnement
Solumes	Déchetterie de Soleames	En fonctionnement

Tableau 25 : ICPE sur le territoire

· La pollution des sols

Un site pollulé est un site qui - du fait d'ancience dépêts de déchets ou d'infiltration de substances pollulantes - présente une pollution susceptible de provoquer une missance un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciences protiques sommainse d'élimination des échtes mais aussi à les fulties ou à des épandages de produits chimiques accidentés su pas. Il existe également autour de certain sités ets contaminations dues à des retemblés de répets atmosphériques accumidés au cous-

La pollution éventuelle des sols est appréhendée à partir de l'inventaire national BASOL (du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoires publics à titre préventif ou curatif. Après avoir consulté cet inventaire, il s'avère qu'il existe 5 sites pollués ou potentiellement pollués

Commune	Nom établissement	Etat du site
Solusmes	APPTAN, sky mitaliunje	Site sous surveillance
Solosmes	CET de Solesmes	Site traité avec surveillance, tra- saux réalisés,
Solosmes	Ellan	Site sous surveillance
Solesmes	Station service Eff caudrelier	Site sous surveillance
Sommaing	CET de Sommaing	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restric- tions d'usages ou servitudes imposèses ou sn cours

Tableau 26 : Sites et sols pollués (source : BASOL)

De même, la base de données du BRGM BASIAS a été consultée. Le tableau suivant reprend les principales caractéristiques des altes présents sur l'intercommunalité. A noter que la localisation n'est pas précisée pour l'ensemble des altes.

Commune			Nom Usuel	Adresse	Etat occu- pation	Localisation précisée
	NPC9912021	LAMANO Bon, cafetier (Ets.)	Pompe à essence	Cateau (route de)	No sait pas	non
Bernerain	NPC5913042	MONCHOOURT Vie (Fit.)	Station service	Tordoir (rue). Capelle (rue de)	Activité terminée	cui
Bernean	NPC5913043	CACHEUX Louis (Ets.)	Garage CA- CHEUX	Geofie (5. rue du Général de)	Activité terminée	cui
	NPC5913044	CEHAYNAIN Charles (Els.)	Garage DEHAY- NAIN	Lieu-dit "L'Hütel- lerie"	Ne sait pas	non
Escarmain	NPC5912725	ANTAR SA	Station service ANTAR	Cambral (2. nue de). Chapelle (tue de la)	Activité terminée	cei
	NPC5912753	VIENNE Emile (Ets.)	Pompe à essence	Capelle (rue de la)	No salt pas	non
	NPC5912120	BAISIER Etienne ingé- nisur (Ets.)	Fabrique de phos- phales	Départementale 965 (route) and. Route d'Haussy à Sautzoir	Activité terrinée	pul
Наиму	NPC5012439	CAUDRON Leanure or- murier (Ets.)	Fabrique de poudres et de cartouches de chasse	Jaurès (6. rue Jean), Chand- Place (76)	Activité terrrinée	cui
	NPC5912443	Garage CARLIER Al- phones (Ets.)	Pompe à essence	Grand'Rue. route rationale de St.Amand- Les-Eaux à Solosmos	En activité	oui
	NPC5912915	LAGNEAU (Ets.)	Pampe à essence	Macarez (3. rue François)	Activité terminée	cui
	NPC2912496	CHABOT Jean-quincaliller mécaniden (Ets.)	Pompe à essence	Sciesme (5. rue de)	Activité terminée	cui
Romerius	NPC5912497	BANTEGNES Abel gara- giste (Ets.)	Pompe à essence	7	No sait pas	non
	NPC5912822	Ets MAHIEU E. et Cie	menuisaria	Chaiserie (6. rue de la), lieu dit la Chaiserie	Activité terminée	cui
	NPC5912197	SA des produits nifrac- taires de silex et engrais, chimiques de Saulzoir	Fabrique d'engrais	,	Activité terminée	cui
	NPC5912168	BANSE of Circ (Ets.)	Saxonnerie	Lieu dit "Les Califous"	Activité terreinée	cui
	NPC5012103	CARLIER (Ets.)	Usine de produits réfractaires de silex	7	No sait pas	non
	NPC9912907	BOUTELIER-DUBOIS (Ets.)	Pampe à essence	GrandPlace (n2)	Activité terminée	cui
Saulzeir	NPC5912508	SULTE-LESTOILLE Eline Vies and, SULTE (Elin.)	Pompe à essence	Haspres (route df)	No sait pas	non
	NPC5912509	BOCHET-LEBRUN (Ets.)	Pompe à essence	Haussy (rue d')	No sait pas	non
	NPC5912811	LONHIENNE Philippe	garage Saint Christophe - pompe à essence	HASPRES (tue d)	Ne sait pas	non
	NPC5912824	ROULIN M.	ротре à еззется	JAURES (rue Jean)	No sait pas	non
	NPC5912848	SARL Transport BOUTE- LIER	pompe à essence	JAURES (27. rue Jean)	Activité terminée	cui



arminde noi
errinée cui
errinde cui
arminde cui
it pas non
erminée oui
t pas non
it pas non
t pas non
errinie oui
it pas non
t pas non
it pas non
it pas non
errinie cui
it pas non
it pas non
t pas non
it pas non
t pas non
it pas non
erninėe cui
t pas non
errinde cul
it pas non
t pes pon



				de)		
	NPC5912371	SAGNIEZ Alfred garagiste (Els.)	Pumpe à essence	République (1. rue de la), anc. Cambral (1. rue de)	Activité terminée	cui
	NPC5912372	Union des Coopérateurs des Bassins de la Selle et de la Sambre (Ets.)	DisplicHC	Selle (31. rue de)	Activité terminée	cui
	NPC5912373	DUBOIS Jules (Ets.)	Pompe à essence	Abbeye (rue de l')	No sait pas	non
	NPC5912375	MARQUALLE (Ets.)	Pampe à essence	Abbaye (11, rue de l')	Ne sait pas	non
	NPC5912376	DEGROOTE Sugêne et Alphonse (Ets.)	Pampe à essence	Langevin (5. rue P.de), anc. Berseaux (6. rue des)	Activité terminée	cui
	NPC5912377	Senios des ponts et chaussies	Dépôt de goudron	7	No sait pas	non
	NPC5912583	MATESMA (Ets.)	Garage RENARD	Gérnenceau (41. nue Georges), Va- lenciennes (route de).	Activité terroinée	cui
	NPC5012513	FLAMENT Jean	garagiste	VALEN- CIENNES (route de)	En activité	cui
	NPC5012850	HAUTCOEUR Amédia	ротре ѝ ексепсе	République (25. rue de la), anc CAMBRAI (25. rue de)	En actività	cui
	NPC5912904	Brasserie de l'abbaye anc. La Roche Du Rouzet	brasserie-de l'ab- baye	2	Ne sait pas	non
	NPC5912912	MARQUALLE Herri	ротре à еззется	ASSAYE (11. nue de l')	Activité terminée	cui
	NPC5912922	SA des melaux speciaux et de l'Aluminium du Nord	chaudronnerie. Abdier de disca- page des militaux et galvanisation	Abbaye (143, rue de l'), anc. CATEAU (1, rue du)	En activité	cui
	NPC5912923	7	atelier de travail des mellaux	Croisette (Che- min de la)	No sait pas	non
	NPC5912937	BLAS-MOREAU Rané	DU	Hameau D'Ovi- lers	Ne sait pas	non
	NPC5912981	Ste DORMEGNIE et Fils	serurerie	Climenosau (30 et 31. rue Georges), DON- JON (rue du.) et CARLIER (rue Edwige)	Aztivité terminée	cui
	NPC5913127	RUELLE PROSPER Lean	DU	"SALENGRO (rue Roger)	Activité terminée	cei
	NPC5913129	BETIGNES Roger	DU	(37, rue de)	Activité terrinée	cui
	NPC5913132	LEBRUN Suzanne	garage - pompe à essence	ABBAYE (54. rue de l')	Activité terminée	cui
	NPC5912651	NETREL	Ancierne de charge de Sommaing sur Ecallon	?	Ne sait pas	non
n	NPC5913005	SA LECLEROQ DUPIRE	DU	JOPPRE (15 (ou 22), rue de)	Activité terminée	cui



	NPC5913122	les cooperateurs de selle et Sambre	Brasserie coope- rative de solesmes	JOFFRE (38 bis. rue du Marechal)	Activité terminée	cui
	NPC5913130	JOUNIAUX Georges et Fils	DU	GARE (rue de la)	Ne sait pas	non
	NPC5912514	RICHARD (Etc.)	Pompe à essence	RD n10 route de Valen- ciennes- Sciennes	Activité terminée	cui
Vendegies- sur-equillon	NPC5912852	LEDUC Georges	chaudronnerie- zinguerie	MARIE (19. rue de la)	Activité terminée	out
	NPC5912878	SILVERT Desiré	blanchisserie	SOLESMES (rue de)	Ne sait pas	non
	NPC2913134	PORETTE	Pompe à essence	SERMERAIN (404 rue de)	Aztivité terminée	cui
Vertain	NPC5912659	HOURIEZ Cesar: puis HOURIEZ Jean	pompe à essence	RENEE (Place)	Activité terrrinde	cui
	NPC5912188	LECLERCQ-MACHU Camille (Ets.)	Atelier de cons- tructions mécaniques	,	No sait pas	non
	NPC5912511	BOMBART DR (Ets.)	Stanchisserie. saucrnerie	Prayelle (rue de)	Activité terminée	cui
Viesly	NPC5912512	DAVANE AD. (Ets.)	Pompe à essence	Mairie (33, rue de la)	Activité terrinée	cui
	NPC5912513	VITRANO (Rts.)	Pampe à essence	Przyelle (rue)	Ne sait pas	non
	NPC5913136	DESPRES France	DU	OrandRoe	No sait pes	non
	NPC5913137	DEMOUUN René	atelier de travail des metaux	PASTEUR (7. rue)	Activité terminée	cui



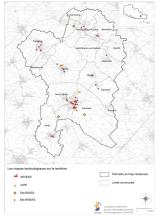


Figure 57 : Carte de synthèse des risques technologiques



Le transport de matières dangereuses

La Communauté de Communes du Pays Solesmois n'est pas concernée par le risque de transport de matières dangereuses.

Elle est concernée par contre par le risque engins de guerre. Les vestiges de guerres constituent dans le département du Nord, sinon un risque majeur, du moins une menace constante pour les populations susceptibles d'être exposées. Il set difficile de prospoer une cartographie précise de ce risque dans le département, toutefois une attention particulière sera apportée fare à ce risque fois per la veux de la constitue de l

11. Les nuisances phoniques

Le bruit est aujount'hai une source de politisten aussi bien à la ville qu'à la campagne : circulation alériene, reutiliere, ferroviales, activisée de construction, industriselles, foursistapse et de losirs, les gênes occasionnées par le visijiange. La poliution sonore touche l'ensemble des individus pouvant entraîner des troubles du sommel, de la nervousit, des perturbistions de communication. Le bruit devient alors un élément perturbiseur de la tranquillife publique, nuit. À la cantié de chourul es de rijkée roomse une proformation containe de la vie modifique.

Les transports représentent la première source de bruit dans l'environnement. En France, 54 % des émissions de bruit sont imputables au transport routier.

En ce qui concorne le bruit lié à la route, plusieurs paramètres sont susceptibles d'intervenir dans l'intensité de la nuisance. En effet, le taux de poids lourds, le profil de la voie, le type de revêtement, la vitesse, la fluidité du trafic sont eutant de paramètres influent sur les nuisances

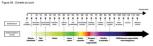
Acquis des politiques

La loi sur le bruit de décembre 1992 fixe la réglementation en matière de nuisances sonores au

niveau national.

Elle fixe notamment les précautions à prendre lors de la construction de bâtiments à proximité d'une infrastructure existante, ou lorsqu'il y a crexistence d'infrastructures bruvantes et de

zones d'habitat.



Le dit del dEXE = une unité de mesure du bruit faitunt resoutin les fréquences mayenne et algués aux Souvre : PSU 2010-2020 (MEXI / Esue des 1



L'ordonnance du 12 Novembre 2004 transposant la directive relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, insistem amisiennant la carrei du bruit et le plan de privvention du bruit dans l'environnement, les cartes du bruit devalent être établiers pour 2007 ou 2012 en froction du traffa automobile et du rombre d'habilistré dans les unités urbainses au plus fard. Les cartes de bruit et les plans de prévention du bruit dans l'environnement sont établis :

- Pour chacune des infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires dont les cacartéristiques sont fixées par décret en Conseil d'Etat
- Pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat.

Le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) des grandes infrastructures routières et ferroviaires a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 Juin 2012.

Les axes terrestres bruvants

Le classement sonore des infrastructures terrestres est un dispositif réglementaire préventif. Il concerne toutes les routes supportent un traffic supérieur à 5000 véhicules/jour, les infrastructures ferroviaires interurbaires de plus de 50 trains par jour et les infrastructures ferroviaires urbaines et des lignes de transport collectif en site propre de plus de 100 trains on bis, na ricur

ies moins druyantes (categorie 5).							
Niveau sonore de référence LAeq (6H-22H) en dB(A)	Niveau sancre de référence LAeq (22H-SH) en dB(A)		Largeur maximale des secteurs affectés per le bruit de part et d'autre de l'infrastructure				
LAeq > 81	LAeq > 76	1	300 mètres				
76 < LAeq ≤ 81	71 < LAeq < 76	2	250 mètres				
70 < LAeq ≤ 76	65 < LAeq ≤ 71	3	100 mètres				
65 < LAeq ≤ 70	60 < LAeq ≤ 65	4	30 mètres				
60 < LAeq < 65	55 < LAeq < 60	5	10 mètres				

Un arrêté portant sur le classement des infrastructures de transports terrestres et l'isolement accustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit est disponible sur l'arrandissement de Combrai.

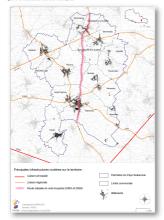
Un itinéraire parcourant du Nord au Sud le territoire est classé en voie bruyante. Le tracé est composé de la RD 955 et 958.

Les communes du Poss de 1965.

Les communes du Poss Solesmois concernées sont : Haussy, Saint-Martin-sur-Ecaillon, Solesmos, Vendecies-sur-Ecaillon et Vertain.



Figure 59 : les infrastructures routières et voires bruvantes.





12. La qualité de l'air

Réglementation relative à la surveillance de la qualité de l'air

D'après la définition du Conseil de l'Europe, « il y a pollution de l'air inorque la présence d'une substance étrangère ou une variation importante de la proportion de ses constituants est susceptible de provoquer un effet nuisible, compte tenu des connaissances scientifiques du moment ou de créer une effet ».

Salon Tarticle 1,200-2 de Code de l'environnement (codifient la lai nº16-1,205 du 10 de combre 1996 au 17 de l'Utilisation et alonnelle de l'Energie) « conditiue une pollution atmosphérique au sens de la présente los, l'introduction par l'homme, directement coi n'introtement dans l'àmosphère et les segones clos, des subtances ayant des conséquences préjudiciables nature à mettre en danger la santé humaine, à naire aux resouvres bonde préjudiciables nature à mettre en danger la santé humaine, à naire aux resouvres bonde mettre de l'entre de l'échter d

· Les plans relatifs à la qualité de l'air



Selon l'article L.121-1, les SCOT, PLU et cartes communales doivent maitriser le développement urbain, améliorer la performance énergétique du territoire, réduire les émissions de GES, maîtriser la demande d'énergie, développer les énergies renouvelables. Il est donc important de prendre en compré :

Les PCET :

Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité permière est le lutte contre le changement climatique. Instituté par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle 1 et Grenelle 2, il constitue un carde d'éconogement nour le territoire.

Le territoire de l'intercommunalité n'est concerné par aucun PCET.

Copendant, en 2008, le Syndicat miste du SCoT du Cambrésis accentus sa politique en faveur d'un déviognement durable de son territorie. Nouveille ambition affichés collectivités du Cambrésis s'engagent dans une démarche de mobilisation des acteurs du territoire autour de l'enjeu du réchauffement climatique : un Plan climat territoria. Duce cadre de l'élaboration du SCoT, il apparaît comme une démarche opérationnelle qui nourrira ses orientations.

Engagé dans un Plan climat, le Sydnicat mixte du SCOT du Cambrésis est l'un des 7 « territoires-pilote » du Nord - Pas-de-Caliais encadré par la Région, l'ADEME et, deux bureaux d'études : Solving efeso et Futur facteur 4.



Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) :

Cambrésis sur une année entière.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère a pour oblet de définir les actions permettant de ramener les concentrations en polluants dans l'air ambiant sous des valeurs assurant le respect de la santé des populations (valeurs réglementaires définies dans le Code de l'Environnement). Il a pour emprise le périmètre territorial de la région Nord - Pas de Calais. Il entre désormais dans la troisième phase d'enquête publique.

Qualité de l'air sur le territoire

Afin de qualifier au mieux la qualité de l'air sur le territoire d'étude, la campagne d'évaluation de la qualité de l'air au Cateau-Cambrésis du 28/01/2005 au 14/03/2005 a été utilisée. Le Cateau-Cambrésis est situé entre Cambral et Hirson, au sud de Solesmes, entre Caudry et

Landreries. En plus d'une localisation qui n'est pas très éloignée, la commune du Cateau-Cambrésis à l'avantage de présenter des caractéristiques en termes de population et de den-

Les polluants surveillés lors de cette campagne sont les suivants : BTEX, PM10, NO, NO.

NO ₃	NO	P ₅	Senzène		éthylberzène	m- xylène et p- xylène	o- xylène
17 µg/m3	0 µg/m3	17 µg/m3	1 µg/m3	1.3 ng/m3	0.1 µg/m3	0.7 µgim3	0.1 µg/m3

La movenne de la campagne mobile révèle un niveau plutôt faible en dioxyde d'azote, ce qui amère à supposer que la valeur limite pour la protection de la santé humaine ne serait pas dépassée sur une appée entière. Par ailleurs, les seuls d'information et d'aierte n'ont pas été atteints en movenne boraire au cours de la période de mesure.

La movenne en nouscières de la campagne est de 17 upilm³. Comme cette valour indique un niveau de pollution moyen, il n'apparaît que peu probable que la limite annuelle pour la protection de la santé humaine ou l'objectif de qualité soient dépassés au Cateau-Cambrésis sur una année

Le maximum fournalier relevé au cours de la campagne est lui aussi inférieur à la valeur limite pour la protection de la santé humaine de 50 µg/m² en movenne journalière. La movenne en benzène calculée à partir des résultats de mesure sur la station mobile est égale à 1 ug/m3. Cette valeur est telle gu'elle amène à supposer que ni la limite pour la pro-

tection de la santé humaine, ni l'objectif de qualité ne seraient dépassés au Cateau-Le profil du Cateau-Cambrésis est de type périurbain, avec des teneurs en polluants très faibles.

Cette campagne confirme les données apparaissant au sein du diagnostic du SCoT du Pays du Cambrésis. En effet, le SCoT indique que le suivi de la qualité de l'air



sur le territoire témoione d'une situation globalement honne.

1. Ce que dit le SCOT

Le PDEDMA (Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés), en cours de modification sous compétence du Conseil Général du Nord, doit déterminer avec et pour le territoire du Cambrésis les orientations en matière de gestion des déchets. Ces orientations doivent déterminer les actions à encager en faveur :

- de la réduction à la source de la quantité de déchets de 10% d'ici 2020
- de l'augmentation des tonnages recyclés de l'ordre de 30%
- de l'optimisation du geste de tri sélectif individuel et collectif (points d'apports volontaires et déchèteries, déchets du BTP, entreprises, artisans et commerces).
 - de la réduction de l'impact des transports routiers liés à la collecte (zones de transferts des déchets du territoire par des sites desservis par au moins deux modes de transport....)

Le Documents d'Orientations Générales indique que les documents d'urbanisme doivent :

- Réserver des espaces nécessaires à l'implantation des déchetteries lorsqu'il existe un projet identifié. Les zones d'activités industrielles ou commerciales doivent prévoir sur le site la création d'aires de tri et de stockage adaptées.
- Veiller à ce que les projets de logements collectifs et les opérations d'aménagements inbégrent des emplacements de collecte sélective des déchets (en apport volontaire, local collectif de dépôt des déchets) cet dans le but de réduire l'impact du transport routier des déchets (cf. plan climat). Ces emplacements doivent faire partie intégrante du proviés architectural et passager des opérations concernéalisment.
- Réserver les espaces nécessaires à l'implantation de structures spécifiques, dont l'opportunité et la faisabilité doivent être déterminée par les structures compétentes



2. Synthèse

- S'élévant à 7 505,16 tonnes en 2012, la production globale de déchets est en baisse de 484 tonnes par rapport à 2011 (7 986.12 nones).
 Chaese habitant de la COPS produit en moveme 648.61 kg par en de déchets (toutes caté-
- gories confondues) en 2012, soit près de 42kg de moins per habitant qu'en 2011.

 V Une baisse de 6.41% proche de l'objectif affiché dans le cadre du programme de prévention
- BOREAL et imposé par le Grenelle de l'environnement (- 7% par an).
- Une baisse des tonnages issus de la collecte sélective.
- Une qualité du tri qui reste stable (14.78%)

Au regard du diagnostic établit et des prescriptions du SCoT du Cambrésis, les enjeux suivants se dégagent :

- Poursuivre les efforts réalisés par l'établissement en matière de gestion des déchets (collecte, valorisation, élimination des déchets et politique de ramassage des déchets).
- Assurer dans le PLUI, les moyens d'accès aux points de collecte et leur intégration dans les constructions.



Les données sont issues du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des dérhets de la Communauté de Communace du Paus Salosmois

3. Acquis des politiques

La Communauté de communes du Pays Solisenneis est composée de 15 communes. Pour des raisons historiques, 3 communes net souhaité pouruirure un partenanté avec le SYCHOE (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Est Cambrésis) pour la gestion de leurs déches (hausey, Morticourt et Saulvir) : la CPS éditeye donc le service d'élimitation ét-des (hausey), Morticourt et Saulvir) : la CPS éditeye donc le service d'élimitation et de traitement des déchets sur ces 3 communes au SYCTOMEC à travers

A noter que compte tenu de la mise en œuvre de la réforme des collectivités territoriales, le SYCTOMEC est amené à disparaître : la CCPS reprendra ainsi la gestian du service pour les communes de Saulzoir. Hausse et Montréceurt en 2013 au 2014.

4. La collecte des différents déchets

Les collectes en porte à porte

En vue d'harmoniser le senvice sur l'ensemble du territoire, les fréquences de collecte du verre et des emballagées en porte à porte en téés réglusérée, sur ler férrer 2012 : 1 fois pur mois pour le verre et 1 fois toutes les 2 semaines pour le collecte sélective. La collecte des ordures ménachères a été maintenaeu une fois pour semaines.

La collecte des ordures ménagères

La collecte des ordunes ménagères a lieu une feis par semaine. Le ramassage d'incombonats en porte à porte est quant à lui réalisé une fois par en par commune, sur une à deux journées en fonction de la taille de la commune. Le prestataire de ces collectes est la société COUFIO.

Contrairement à la tendance observée en 2011 (hausse), la production en ordures ménagères des habitants de la CCPS est en balsse : de 256,58 kg/an/hab. en 2010, 267,86 kg/an/hab. en 2011 à 251,86 kg/an/hab. en 2012.

Après une baisse constatée en 2011 par rapport à 2010 [139,84 tonnes collectées contre 152,75 tonnes en 2010), les tonnages d'incombrants collectés en porte à porte ent à nouveau augmenté en 2012 avec 152,08 tonnes prises en charge. Cette évolution est difficile à expliquer, d'autant que les apoorts d'encombrants dans les déchetteries intercommunies.

restent élevés également. • La collecte et le traitement des emballages



Comparé à la moyenne des emballages collectés à l'échelle du terreture l'étalizes d'octivente Cambelles (101 agio/mbab.), le voprise hausse en 2011 (de 69,21 agin/mbab. en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2011 (de 69,21 agin/mbab. en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2011 (de 69,21 agin/mbab. en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2011 (de 69,21 agin/mbab. en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2011 (de 69,21 agin/mbab. en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2011 (de 69,21 agin/mbab. en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2011 (de 69,21 agin/mbab. en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2011 (de 69,21 agin/mbab.) en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2011 (de 69,21 agin/mbab.) en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2011 (de 69,21 agin/mbab.) en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2011 (de 69,21 agin/mbab.) en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2011 (de 69,21 agin/mbab.) en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2011 (de 69,21 agin/mbab.) en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2011 (de 69,21 agin/mbab.) en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2010 (de 69,21 agin/mbab.) en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2010 (de 69,21 agin/mbab.) en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2010 (de 69,21 agin/mbab.) en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2010 (de 69,21 agin/mbab.) en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2010 (de 69,21 agin/mbab.) en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2010 (de 69,21 agin/mbab.) en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2010 (de 69,21 agin/mbab.) en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2010 (de 69,21 agin/mbab.) en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2010 (de 69,21 agin/mbab.) en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2010 (de 69,21 agin/mbab.) en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2010 (de 69,21 agin/mbab.) en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2010 (de 69,21 agin/mbab.) en 2010 à 71,15 agin/mbab. en 2010 (de 69,21 agin/mbab.) en 2010 (de



Le bac à verre est bien utilisé (très peu d'enreurs de tri sont signalées) : renoissage important et verre de qualité. Cantrainment à la légier hausse observée entra 2009 et 2010 de de 27,94 tonnes), on observe cependant une baisse des tonnages collectés de verre en pert à porte « 148,30 tonnes en 2011 de fonnes en 2011 fois une baisse de 121 tonnes). Cette baisse est en partie compensée par la hausse des tonnages collectés en points d'annort violination.

5. Le suivi de la qualité du tri et la promotion du geste de tri



La feloqueze des seulques d'élevatibles ablatières de déchéers ençositées et du bes de la sugmenté en 2011 d'in de nous permettre une plus grande réscribé not au taux de resultant de la companyable de de la filosophie permet de comettre pécialisment de la filosophie permet de comettre pécialisment conseils, Cates ablatique permet de comettre pécialisment poire de retina (« imbrigués », « filmes « d. « non recocioles» »). La COS * est engogée à ce que la moyenne decient »). La COS * est engogée à ce que la moyenne decient »). La COS * est engogée à ce que la moyenne decient »). La COS * est engogée à ce que la moyenne decient »). La COS * est engogée à ce que la moyenne decient »). La COS * est engogée à ce que la moyenne decient »). La COS * est engogée à ce que la moyenne de moyenne de la moyenne de nome de la moyenne de moyenne de moyenne de la moyenne de moyenne

Afin de promouvoir la pratique du tri sélectif sur le territoire, une permanence téléphonique à été mis à disposition des riverains afin de répondre à toutes demandes

tion des riverains afin de répondre à toutes demandes d'informations liées au tri et ou recyclage. De plus, des animations sont également résilisées au sein d'établissements scolaires afin de sensibiliser les plus teunes à la pratique du tris sélectif.

Vers un développement des actions de prévention des déchets

Suite à l'adhésion au programme de prévention BOREAL fin 2010, la CCPS s'est enpagée à répondre aux ambitions du Grenelle de l'environnement : faire baisser de 7 % la production d'ordures ménagères par habitant en 5 ans (soit une diministration 27,5 kg par an et par habitant d'ick à 2015, le ré al 15 % les cardisme ménagères rélativelles.

De plus, la CCPS diffuse despuis cottore 2011 des bacs composteurs à prix réduit aux habitants souhilatras le aliner ou amélièrer leurs pratques de compostage, lu n'ésau de 7 Guides composteurs actifs assure la promotion du compostage sur le territoire, à travers l'organisation de réunines publiques ou la participation des évelvements où territoire, per dant lesques les bons de commande pour achiere un composteur sont diffusés. Les guides que sont de la composition de la commande pour achiere un composition sont diffusés les guides questions des habitants afin que le common stradiut soit de qualific.

7. La gestion des déchets

Les ordures ménagères et encombrants

Les ordures ménagères et les encombrants sont destinés à l'incinération. La CCPS adhère au Syndicat intercommunal de valorisation des déchets ménagers du Hainaut Valenciencie ECCVALOR, qui confie l'incinération des ordures ménagères de son territoire (et de D.I.B. en petites quantifés) à l'usine d'inicinération studie sur le zone industrielle n'Ai, rue du Gelliot à



Saint Saulve, exploitée par le CIDEME (groupe TIRU). Depuis 1996, elle est classée « Installation classée pour l'environnement » (ICPE) et certifiée ISO 14001.

Les emballages

Les emballages ainsi callectés sont transportés su certire de tri NOXNAU (géré par STIA Nord), situd dans la come d'activité la liètuce Bonne, une Joen Jaures à Antan, Les éléments valorisables sont alors séparés en catégories, inéciniquement ou manuellement, en vue d'être n'entet Gains la litaire de novaleque salgate, a par des encontrons non rédére notates dans la litaire de novaleque salgate, a par des encontrons non réavue les ordures ménagères: l'augmentation de la qualité du tri constitue ainsi une source d'économies importantes.

8. Les Déchetteries

La Communauté de Communes du Pays Solesmois gère en régie 2 déchetteries situées sur les communes de Solesmes (dans la ZAE Voyette de Vertain) et Bermerain (rue Tordoir), respettivement depuis 1994 et 2007.

Sur les quatre families de déchets dont l'accusit colligations en déchetterion, les proportions et colligations en déchetterion, les proportions et colligations et l'accusité de la collectifs et les encombarats tout de la collectif de la committaire de la collectif de la collecti



1. Ce que dit le SCOT

Le SCnT mentionne le fait que les objectifs de réductions de GES trouvent leur concrétisation à travers plusieurs actions dans différents secteurs : l'urbanisme et l'habitat, le transport et la mobilité. l'économie et la création d'emplois.



Ceci étant dit. le Document d'Orientations Générales Indique que :

- Afin d'encourager le développement des énergies renouvelables, les documents d'urbanisme locaux ne doivent pas faire obstacle à la mise en œuvre et l'utilisation des énergies renouvelables. De plus, il convient de favoriser la diversité dans les productions d'énemies renouvelables
- Afin de promouvoir l'efficacité énergétique du territoire, les documents d'urbanisme ne doivent pas faire obstacle à la mise en place de choix constructifs, de techniques ou de matériaux favorables à la performance énergétique et environnementale.

2. Synthèse

SYNTHESE: LES ENERGIES RENOUVELABLES

- L'éclien représente l'une des principales sources d'énergies sur le territoire. Trois zones favorables au développement de l'énergie éclienne représentent un potentiel de 30 MW.
- Le secteur de l'habitat représente un gisement de réduction des émissions de GES important sur l'intercommunalité. Sur les 5 917 résidences principales recensées sur l'intercommunalité 51,3% ont été roées avant 1949.
- Les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du SRCAE montrent que les gisements pour le solaire thermique et photovoitaique sont également important sur le territoire.
- Le taux de boisement est peu important sur l'intercommunalité. Cependant, le SRCAE soubaite structures et valoriser la production de bois localement.
- ✓ Des potentiels de valorisation autour de la structure bocagère pourraient être développés
- Au regard du diagnostic établit et des prescriptions du SCoT du Cambrésis, les enjeux sulvants se dégagent :
- Le projet d'élaboration du PLUI doit s'inscrire dans une continuité des différentes actions menées à l'échelle de la région.
- Prendre en compte les différents leviers d'actions mis en exergue afin de s'inscrire dans une transition énergétique.

Inscription dans le contexte énergétique du Pays du Cambrésis

Préamhule

La France s'est engagée depuis les années 2000 dans une politique de réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES).

- Mise en place du Plan National de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC) en 2000
- Mise en place du Plan Climat en 2004.
- Adoption de la loi POPE (loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Energétique) en 2005, fixant l'objectif du facteur 4 à l'horizon 2050.
- Adoption des lois Gerenielle 1 et II en 2009 et 2010, fixant ainst de nouvelles possibilités et obligations pour les collectivités locales : adoption obligatoire d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) pour les collectivités supérieures à 50 000 habitants, mise en place du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) à l'échelle régionale, en collaboration avec le préfét de région. le président du Consoil ricional et les acteurs
- A l'échatie du Verd-Pas-de-Calais, à l'issu des loss Corraite, la démarche d'élaboration du SECKE à del la noche et est rentrée n'avouer le 30 kovembre 2012. Des engagements avaient délà été pin augaravent. Le Plan Régional de la Qualité de l'Air, instauré par la lo LAURE (Los régions) de la Calais de l'Air, instauré par la lo LAURE (Los régions) de la Calais de l'air, l'activité de l'air l'ai

Principales données sur le territoire du Pays du Cambrésis

Le lancement du plan climat du Cambrésis en date du 20 Octobre 2008 à permis d'établir un diagnostic de la situation énergétique sur le territoire. Ainsi, les principaux secteurs consommateurs d'énergie et émetteurs de GES et les priorités d'interventions ont été mis en exergue (le secteur résidentiel et tertiaire, les transports, l'industrie manufacturière, l'agriculture, les rétèrent :

Dans le secteur de l'habitat et du bâtiment

Estimation des émissions de GES : 400 000t équivalent (eq) CO2, soit 30% des émissions de GES globale.

- chauffage: 74% de la consommation énergétique,
 - chaumage: 74% de la consommation energetique,
 en 18 ans, les consommations d'énergle ont augmenté de 27%,
 en 2008, 290 000t de CO2 émis par le résidentiel.
- Un parc ancien important et énergivore :

 55% des logements construits avant 1949, des consommations comprises
 - entre 300 et Kwh/m2.an et 450Kwh/m2, problème d'insalubrité, de précarité éneroétique,
- un rythme de réhabilitation trop faible.

 Dans le secteur de l'industrie, du commerce et de l'artisanat

Estimation des émissions de GES : 300 000 t. eq CO2, soit 23% des émissions globales de GPS.



- 3 industries soumises au Plan national d'allocation des quotas de CO2
 dégradation et artificialisation des sols
- un enjeu de compétitivité : intégré les problématiques environnementales et de développement durable
- Le commerce et artisanat : des rejets qui diffèrent en fonction des filières des rejets difficilement quantifiables
- des éco-compétences : éco-entreprises, installateurs d'énergles renouvelables.

 Pans le secteur des transports

Datis le Secteur des d'ansports. Estimation : 300 000t eq CD2 soit 23 % des émissions globales de GES. Des consommations en augmentation : 10% entre 1995 et 2001.

- Le mode routier, un mode privilégié
 80% des déclarements dominile travail
- augmentation du nombre de véhicule, acheminement par camions
 un réseau dense, une croissance importante : proportion des camions peu dé
 - passer 20%, soit près de 1600 camions/jours Un réseau ferré limité, en attente d'une nouvelle dynamique
 - Un réseau ferré limite, en attente d'une nouveile dynamique 63% du trafic représenté par Cambrai/Lille, Cambrai/Valenciennes mode peu performant et sous utilisé sur l'arrondissement
 - Un transport fluvial peu développé
 arrondissement bien desservi, mais peu de succès
 - Ie projet canal Seine Nord Europe
 - Un réseau de transport collectif urbain et interurbain à développer...
 3.3% des déplacements domicile-travail
 - transport urbain de la CAC : fréquentation en baisse / transport interurbain (réseau arc-en-ciel) : une offre à restructurer
 des modes dours neu dévelopmés.
 - peu d'espaces publics aménagés en faveur.

Dans le secteur de l'agriculture

Estimation des rejets : 260 000t éq.CO2, soit 20% des émissions globales de GES. 80% du territoire concerné par l'activité agricole.

- L'un des postes les plus émetteurs de Méthane (CH4) et Protoxyde d'Azote (N₂O)
 modes actuels contribuent à des émissions importantes : choix des techniques.
 - agriculture bio marginale

 les principaux postse consommateurs d'énergie : fioul carburant, l'électricité, l'achat d'aliments, et les enorais
 - Pour une agriculture respectueuse de l'environnement

 évolution des réglementations : émissions moindres mais marge de progrès
 - encore importante
 une agriculture raisonnée : baisse de l'utilisation des phytosanitaires
 de nouvelles notifiques : notifiques de non labour, circuits courts
- Dans le secteur des déchets

Estimation induit par le traitement des déchets: 50 000t éq. CO2 soit 4% des émissions globales de GES.

- Des déchets en constante augmentation (OM et collecte sélective)
 78 000 t en 1998, 480 Kg /hab/an
 - Objectif PDEDMA: croissance 0 des déchets
 - Le transport des déchets par le mode routier
 déchets transportée externolisée (aurun centre de stockage de traitement
 - déchets transportés externalisés (aucun centre de stockage, de traitement)
 optimiser : réduire les trajets, entre les lieux de collecte et de traitement



- Une valorisation des déchets à poursuivre
- en 2001: 10,1% valorisés, en 2007 taux de valorisation: entre 30 et 50%
- objectif du PDEDMA: 50% de valorisation en 2010
 Les déchets verts une filière à valoriser
 - gisement potentiel à quantifier et valoriser
 des équipements sur l'arrondissement à développer
- des équipements sur l'arrondissement à développer
- Suite à ce diagnostic, 4 axes stratégiques ont été développés sur le territoire du Pays Cambrésis pour la période 2010-2020.
 - Axe stratégique n°1; agir sur les comportements et favoriser les gestes écoresponsables pour diminuer de 5 à 10% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).
 - Axe stratégique n°2 : rénover et construire durablement pour stabiliser les consommations d'énergie dans le bâtiment à 2020.
 - Axe stratégique n°3: aménager et se déplacer autrement pour une efficacité énergétique en 2020 (diminuer les émissions de GES de -20% liées au transport par rapport à 2005).
 - Ave stratégique n°4.: produire et consommer autrement, stabiliser et recycler les déchets pour diminuer globalement de -20% les d'missions de GES.
 - Ave stratégique n°5.: assurer l'animation, le suivi, l'évaluation et la pérennité du Disconsissaire.

4. Vers une transition énergétique du territoire

Le contexte étant posé, il convient d'analyser le potentiel des différentes ressources en énergles renouvelables sur le territoire.

Le potentiel éplien : une ressource importante.

Lex Zones de Développement Eoilen ont été supprimées par la Loi Brottes. Cepondant, il existe un vértable potentiel déjá identifié sur le territoire. En éflet, sur la bose des zones favorables au développement éoilen présentées au sein du Schéma territorial éoilen du Cambrésis, proposition finale de 2DE comprenant trois entités égoraphiques ont été proposées un le troit de la communique du Pays Soisemois (validation en date du 30/03/11 et du 28/09/11délibérations du conseil communabatien).

- Secteur nº1 Bermerain : 5 éoliennes de 125 m de haut, puissance minimale de 0 MW et maximale de 10 MW.
- Secteur nº2 Saint-Python et Viesly : 5 éoilennes de 125 m de haut, puissance minimale de 0 MW et maximale de 10 MW,
- male de 0 MW et maximale de 10 MW, - Secteur nº3 - Solesmes : 5 éoliennes de 125 m de haut, puissance minimale de 0 MW et maximale de 10 MW.

Soit une puissance totale de 30 MW à l'échelle de l'intercommunalité.

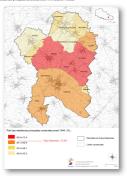


Figure 60 : La proposition finale de Z.D.F. de la Communauté de communes du Pays Scienzois



Le secteur de l'habitat : un gisement de réduction des émissions de GES

Le domaine résidentiel, présente l'un des gisements de réduction de consommations énergétiques majeurs. Sur les 5 91 résidences principales recensées sur le territoire du Pays 57.3 % ont ééé récés avant 1949. La plupart de ces lognements ont donc été construits avant la première régimentation thermique de 1975 et contribue de manière non négligeable aux émissions de GES.



En 2009, l'étude de pré cadrage du Programme Local de l'Nabitat a révêlé l'existence de dysfonctionnements portant sur la qualité du parc privé ancien, entratinant des risques importants de prévanté énergétique. C'est pourquoi, les élus du territoire ent pris conscience de la nécessité d'intervenir dans le parc privé ancien et ont décidé de mettre en place un Programme d'Indiré Galifical (PIGI Jabellisé + Nabitat Pilicux ».



Le PIG « Habiter Mieux » se traduit sur le territoire par la mise en place d'une équipe dédiée au projet assurant les missions d'ingénierie et accompagnant les ménages souhaitant faire des travaux : diagnostic technique, audit environnemental et énergétique, liste des travaux à réaliser pour atteindre les 25% de gain énergétique, montage des dossiers de subvention. suivi des travaux, etc.

Le solaire

Dans le cadre de l'élaboration du SRCAE, une étude a été menée en 2010, sous maîtrise d'ouvrage ADEME, en collaboration avec la DREAL et le Conseil régional Nord-Pas de Calais Le lot 1 de l'étude visait à déterminer les nisements de production d'énergie renguelables et les modalités de valorisation de ces énergies en région Nord-Pas de Calais.

Le tableau suivant reprend les gisements pour le solaire thermique et photovoltaique par type d'installation ainsi que l'évaluation des objectifs 2020 sur le territoire.

types d'installation sur l'existant	gisement sur nombre d'ins- tallations	HWH/AN	Nombre d'ins- tallations Objectif SRCAE 2020	production annuelle en MWh/an Objectif 2020 SRCAE
		Solaire thermique		
faisons individuelles	4693	9259	1410	2778
Logements callectifs	1	100	1	22
Dátiment tertiaines	3	194	1	24
		Solaine photovoltalque		
Malsons individuelles	4257	11200	43	126
Logements collectifs	303	5296	6	121
Enseignement et équipements sportifs	s	223	0	5
Grandes toitures industrielles et commerciales	56	9967	2	451
grandes toitures agricoles		1630	4	745

· La filière bois énergie

L'exploitation du bois en tant que source d'énergie est peu émettrice en GES. Le SRCAE souhaite structurer et valoriser la production de bois localement avec un objectif de production de 1 260 GWh/an.

Cependant comme il est possible de le constater sur la carte sulvante, la ressource en bois est peu présente sur le territoire. En effet, si l'on aloute les occupations du sol suivantes : les coupes forestières, les forêts de feuillus et les reboisements récents, le total de leur superficie ne représente que 1.13 % du territoire. Toutefois, la trame bocapère peut être un potentiel de valorisation à l'image des démarches engagées par certains Parcs Naturels Régionaux de la région Nord Pas de Calais



Figure 62 : La ressource bois locale en Nord-Pas-de-Calais

Les déplacements réalisés par les individus sont principalement dus aux déplacements domiciéravail. Bien que l'utilisation des transports en commun a progressé entre 1999 et 2007 au détriment des déplacements en volture, celle-ci reste néammains de loin le mode de transport le plus utilisé puisqu'en 2007, 70 % des actifs sur le territoire nationale vent travailler en volture.

On observe également l'importance de la motorisation des ménages sur le territoire. En effet, 80.6 % des ménages de l'Intercommunalité ont au moins une voiture. Ce chiffre est supérieur à celui de la région (78.4%).

Ce chiffre est également bien plus important sur les communes allant de 87.1 % à 90.3%.

